

Fernand MAYENCE

Professeur à l'Université de Louvain

reçu

LA LÉGENDE —
— **DES** —
FRANCS-TIREURS
— **DE LOUVAIN**

reçu

Réponse au Mémoire de M. le professeur MEURER
de l'Université de Würzburg.

reçu

LOUVAIN
IMPRIMERIE COMMUNALE

— 1928 —

Fernand MAYENCE

Professeur à l'Université de Louvain

LA LÉGENDE : : :
DES FRANCS-TIREURS
: : : DE LOUVAIN

Réponse au Mémoire de M. le professeur MEURER
de l'Université de Würzburg.

LOUVAIN

IMPRIMERIE COMMUNALE

— 1928 —

PREFACE

La réponse de M. Mayence, professeur à l'Université de Louvain, au mémoire de M. Meurer, professeur à l'Université de Würzburg, sur LA GUERRE POPULAIRE EN BELGIQUE, est une œuvre de vérité et de justice et une contribution au rétablissement de la concorde internationale.

La ville de Louvain a été martyrisée en 1914. Nous ne songeons pas à exploiter ce martyre.

Quoique l'Allemagne soit bien loin d'avoir réparé les dommages causés à notre ville, au récent jubilé de l'Université, pas un mot amer à son adresse n'est sorti de la bouche ni des autorités communales, ni des autorités universitaires. Elles s'étaient donné comme mot d'ordre de ne pas même faire allusion à la guerre.

Nous sommes disposés à renouer des relations normales avec nos anciens ennemis. Mais ce ne peut pas être au prix de la vérité et de l'honneur. Chaque fois qu'on les accusera d'avoir provoqué leurs malheurs, tous les Louvanistes, d'un mouvement unanime, bondiront d'indignation.

Le Reichstag, se basant sur le mémoire de M. le professeur Meurer, vient de répéter la calomnie. Premier magistrat de la cité, Président du Tribunal, Procureur du Roi, Recteur de l'Université, à ces divers titres représentant de toute la population de notre ville, ayant été témoins oculaires du sac de Louvain, nous faisons nôtre la protes-

tation de M. le professeur Mayence, nous sanctionnons son témoignage.

La légende des francs-tireurs de Louvain a été remise en circulation dans le monde. Tout Louvain, par notre bouche, crie au monde son innocence. Nous demandons à tous ceux qui savent juger et spécialement aux hommes de science, aux historiens, aux juristes, de comparer l'attaque et la réponse.

Ce n'est que dans la vérité que les esprits peuvent se réconcilier. Qu'on n'outrage plus la vérité ! Qu'on la laisse éclater ! Pour avoir été des victimes, nous ne serons pas des attiseurs de haine. Lorsque la vérité aura été reconnue, nous tendrons cordialement la main à tous les hommes de bonne volonté.

Pour les autorités administratives :

R. VAN DER VAEREN,
Bourgmestre.

Pour les autorités judiciaires : Pour les autorités universitaires :

V. MAES,
Président du Tribunal.
J. HENRY,
Procureur du Roi.

Mgr LADEUZE,
Recteur de l'Université.

Louvain, 15 décembre 1927.

La légende des Francs-tireurs de Louvain

Réponse au mémoire de M. le Professeur MEURER,
de l'Université de Würzburg

MONSIEUR LE PROFESSEUR MEURER,

Vous êtes l'auteur d'un mémoire intitulé : *La guerre populaire en Belgique* (1). Ce mémoire a servi de base aux discussions de la Commission du Reichstag, chargée de porter un jugement sur la conduite des troupes allemandes lors de l'invasion du territoire belge, en août 1914. S'appuyant sur les résultats de votre travail, la Commission, est-il dit dans le rapport, a acquis la conviction que la guerre des francs-tireurs en Belgique est un fait parfaitement établi ; de plus, elle affirme que de nombreux actes d'une cruauté vraiment inhumaine ont été commis par des civils belges sur des soldats allemands, tandis que l'armée allemande, au cours des représailles auxquelles elle s'est vue contrainte, a agi avec douceur et humanité. Les défenseurs de l'armée allemande et du Gouvernement allemand de 1914 se sont emparés de ces conclusions ; des voix autorisées, à la tribune du Reichs-

(1) *Der belgische Volkskrieg*. — Ce mémoire a paru dans la publication officielle *Völkerrecht im Weltkrieg 1914-1918*, Berlin, 1927, vol. II, pp. 129-261.

tag et dans la presse, ont défendu la thèse de l'innocence allemande et le Président Hindenburg lui-même a déclaré solennellement, à l'inauguration du monument de Tannenberg, que l'Allemagne avait fait la guerre les mains pures.

C'est votre mémoire, Monsieur le Professeur, qui est à l'origine de cette nouvelle campagne, organisée pour justifier les crimes de 1914. Eh bien, ce mémoire, nous le proclamons bien haut devant le monde entier, est **un véritable défi à la vérité historique.**

Vous avez fait, Monsieur le Professeur, une œuvre néfaste. Au moment où, dans tous les pays, des efforts sincères sont tentés en faveur de la pacification des esprits, vous rouvrez des plaies qui étaient en train de se cicatriser, vous ravivez des cendres qui lentement s'éteignaient, en reprenant à votre compte toutes les fausses allégations du *Livre Blanc* et en essayant de les couvrir du double prestige de vos titres d'expert officiel et de professeur d'université.

En présence d'une telle offensive de l'esprit de mensonge, est-il possible de rester indifférent et de se taire ? Que ceux qui, à première vue, seraient tentés de nous reprocher de nuire aux idées de concorde et de paix entre les peuples veuillent bien considérer un instant que nous ne faisons que nous défendre en répondant à une attaque injustifiée. Dépister l'erreur et faire éclater la vérité, ce n'est pas, croyons-nous, attiser la haine ; c'est, au contraire, préparer la réconciliation entre tous les hommes de bonne volonté.

Du haut de la tribune de la Chambre Belge, M. Vander-velde, Ministre des Affaires étrangères, a déjà fait bonne justice de votre mémoire ; mais il a dû forcément s'en tenir à des considérations d'ordre général. Nous voudrions, au cours de ces pages, entrer dans quelques détails

à propos d'un épisode — un des plus célèbres — de la soi-disant guerre des francs-tireurs : le sac de Louvain. Si nous avons choisi cet épisode de préférence à d'autres — peut-être plus cruels et plus sanglants encore — c'est parce que nous avons la ferme assurance de pouvoir en parler en pleine connaissance de cause. Nous nous trouvions à Louvain pendant les journées tragiques des 25, 26 et 27 août 1914 ; nous n'avons quitté la ville que lors de l'évacuation forcée, et aussitôt rentré, dans les premiers jours de septembre, nous avons commencé une enquête qui nous a permis d'établir, d'une manière indiscutable, la vérité des faits.

En nous adressant à vous, Monsieur le Professeur, nous nous adressons à tous les intellectuels et plus particulièrement aux professeurs d'Université dont la mission, quel que soit le domaine dans lequel leur activité s'exerce, est avant tout la recherche de la vérité. Nous nous défendons, en écrivant ces lignes, de faire, de quelque manière que ce soit, œuvre de politique ; nous voulons uniquement faire œuvre d'histoire et appliquer, dans la discussion, les règles de la plus sereine et de la plus stricte impartialité scientifique. Aussi faisons-nous appel tout spécialement aux intellectuels et aux professeurs allemands. Loin de nous l'idée d'englober toute la nation allemande dans le sentiment de réprobation que tout cœur bien né doit éprouver pour les crimes commis en Belgique, en 1914, et pour les mensonges destinés à les justifier. Que tous ceux qui, en Allemagne, placent au-dessus de leurs intérêts politiques et nationaux l'amour de la vérité, comparent les deux mémoires ; qu'ils analysent les arguments apportés de part et d'autre ; ils se rendront bien vite compte des armes empoisonnées

et vraiment indignes d'un peuple civilisé dont se servent ceux qui, à tout prix, veulent excuser les méfaits de 1914. Qu'ils reconnaissent le crime et se désolidarisent d'avec lui : l'aveu les grandira et rendra possible une collaboration sincère, loyale, basée sur un idéal de vérité et de justice.

* * *

Faut-il vous apprendre, Monsieur le Professeur, que celui qui se livre à une recherche scientifique, de quelque ordre que ce soit, doit commencer par établir la bibliographie de son sujet ? Si la question est controversée, il doit s'enquérir des diverses opinions émises, rechercher les arguments apportés par leurs défenseurs, les analyser, en discuter la valeur, bref, ne rien négliger de ce qui a été écrit sur le point spécial qu'il se propose d'étudier et de mettre en lumière.

Dans votre mémoire, vous avez manqué à cette règle élémentaire du travail scientifique. Vous ignorez, d'une manière systématique, tous les ouvrages qui ont été écrits en Belgique au sujet de la guerre. Vous ne paraissez pas vous douter que le Père Nieuwland et le Chanoine Schmitz ont publié, à la suite d'enquêtes minutieuses faites sur place, en huit volumes, le plus formidable réquisitoire qui soit contre l'armée allemande, sous le titre : *Documents pour servir à l'Histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg*. Les revues allemandes, dans l'impossibilité où elles se trouvent de contester la haute valeur scientifique de cet ouvrage, se sont soigneusement abstenues jusqu'ici de le signaler à leurs lecteurs. Vous imitez leur silence.

Au sujet de Louvain, vous semblez ne pas connaître les travaux de H. DE GRUBEN, *Les Allemands à Louvain*,

Paris, 1915 ; de FUGLISTER (sujet suisse), *Louvain, ville martyre*, Lausanne, 1915 ; de GRONDYS (sujet hollandais), *Les Allemands en Belgique : Louvain et Aerschot*, Paris, 1915 ; du Père DE MOREAU, *La Bibliothèque de Louvain*, Louvain, 1918, etc... pas plus que le livre intitulé : *L'armée allemande à Louvain et le Livre Blanc*, dans lequel nous avons réfuté, déposition par déposition, phrase par phrase, les résultats de la Commission d'enquête qui constituent votre principale source d'information (1).

Vous ignorez même, et ceci est particulièrement grave, les *Rapports et Documents d'enquête* publiés, à partir de 1922, par la Commission d'enquête belge. Cette publication contient un grand nombre de témoignages recueillis sous la foi du serment par les autorités judiciaires, avec toutes les garanties de véracité. Nous notons entre autres, les dépositions de Mgr Ladeuze, recteur de l'Université, de M. Nerinx, professeur à l'Université, bourgmestre provisoire pendant toute la durée de l'occupation, de M. Schmit, échevin, de Mgr de Becker, recteur du Collège Américain, de M. Noyons, professeur à l'Université, sujet hollandais, de M. Rutgers, directeur de la Compagnie hollandaise des eaux de Louvain, également sujet hollandais (2), de M. Sandoz, sujet suisse, et de nombreux notables de la ville de Louvain.

L'insuffisance de votre documentation est flagrante.

(1) Ce travail a paru sous le voile de l'anonymat en 1916, à Louvain ; il a été publié en 1917, à Port-Villez, par les soins du Gouvernement Belge, en même temps qu'un second mémoire sur le sac de Louvain, dû à la plume de M. Defourny, professeur à l'Université. Il a été réimprimé sous notre signature, en 1919.

(2) Ces deux dernières dépositions sont publiées *in-extenso* à la fin de la brochure.

Est-ce manque de méthode ? Est-ce parti-pris ? Vous avez le choix, Monsieur le Professeur, mais dans un cas comme dans l'autre, vos conclusions apparaîtront bien suspectes à quiconque cherche sincèrement la vérité.

Il est une autre règle de la méthode scientifique à laquelle vous avez failli : c'est celle de l'enquête sur place. Comment jugeriez-vous un chercheur qui voudrait écrire un travail définitif sur une question controversée, soit à propos de gisements de terrains, soit à propos de fouilles archéologiques, soit à propos d'expertise de tableaux et qui négligerait de se rendre à l'endroit même où il pourrait étudier personnellement, sans intermédiaire, l'objet de la controverse ? Une visite à Louvain vous aurait bien vite édifié sur la valeur des affirmations du *Livre Blanc*, auquel vous recourez constamment comme à une source parfaitement digne de foi.

Il y est dit notamment — et vous le répétez dans votre mémoire — que le feu a été communiqué accidentellement à l'église Saint-Pierre, par des flammèches provenant de maisons incendiées des francs-tireurs. Venez à Louvain, entrez dans l'église Saint-Pierre ; malgré les restaurations, vous apercevrez encore des traces très visibles de nombreux foyers d'incendie qui ont été allumés à l'intérieur de l'édifice. Vous n'irez tout de même pas jusqu'à prétendre, malgré l'audace extravagante de vos affirmations, que ce sont les franc-tireurs de Louvain qui ont mis le feu à leur église !

En passant par la rue Marie-Thérèse, vous pourrez vous rendre compte de la manière dont la Commission d'enquête allemande a voulu systématiquement tromper l'opinion. Lors de son passage à Louvain, elle n'a fait qu'un seul procès-verbal de descente judiciaire. Il est reproduit à l'annexe 32 du *Livre Blanc*. Le voici :

Dans une rue perpendiculaire à la rue de Tirlemont, à Louvain, dans les environs de la Maison d'arrêt, on a fait les constatations suivantes : dans cette rue se trouve, du côté gauche, quand on vient de la rue de Tirlemont, un long mur, haut d'environ quatre mètres. En face de ce mur s'élèvent, en une suite ininterrompue, des maisons à plusieurs étages. Le mur montre des traces nombreuses de coups de fusil. D'après ces traces, qui existent encore aujourd'hui et qui sont bien nettes, ces coups ont, sans aucun doute, été tirés des étages supérieurs des maisons situées en face. On constate, en effet, que la direction des coups est oblique, de haut en bas.

En utilisant les indications bien imprécises de ce procès-verbal, vous constaterez que le mur en question ne peut être que celui qui clôture le jardin du couvent des Colettines. Vous y verrez, en tout et pour tout, six traces de balles, à 2.50 m. de hauteur au moins. Si l'affirmation de la Commission d'enquête était exacte, il faudrait admettre que les francs-tireurs, postés aux étages et voulant atteindre les soldats allemands qui se trouvaient dans la rue, auraient été assez maladroits pour tirer sur le mur d'en face, à 2.50 m. de hauteur ! De l'examen des lieux, il résulte, de toute évidence, que ces traces de balles proviennent de coups de feu tirés de la rue, à quelques mètres de là ; or, de l'aveu du *Livre Blanc* lui-même, il n'y avait dans la rue, à ce moment là, que des soldats allemands.

Ne trouvez-vous pas, Monsieur le Professeur, que de tels mensonges prouvent, de façon flagrante, la mauvaise foi de la Commission d'enquête ?

Vous ignorez la bibliographie de votre sujet, vous négligez d'aller sur place étudier l'état des lieux, vous

aggravez encore votre cas par l'absence totale d'esprit critique dans l'utilisation des sources auxquelles vous recourez.

Vous savez que le Président de la Commission d'enquête allemande, le D^r Ivers, est un personnage bien peu recommandable puisque vous reconnaissez vous-même qu'il a été condamné par le Tribunal correctionnel de Berlin, le 29 novembre 1916, à neuf mois de prison, pour extorsion de fonds et chantage dans l'exercice de sa profession d'avocat. Mais ce que vous taisez soigneusement, c'est qu'il a été révélé au cours du procès que le D^r Ivers était un ivrogne invétéré, un morphinomane, un avarié, et que son avocat a fait appel à la pitié des juges en disant que son client ne pouvait avoir le sens de la justice, privé qu'il était de sens moral. Et voilà le Président de la Commission d'enquête à laquelle vous accordez tout votre crédit !

Il est vrai que vous avez, au sujet de la valeur des enquêtes, des règles d'appréciation qui sont un défi au bon sens. Les évêques de Belgique ont, de leur côté, cherché à connaître la vérité sur les faits qui s'étaient passés, lors de l'invasion, dans leurs diocèses respectifs. Dès le 28 décembre 1914, S. E. le Cardinal Mercier, Archevêque de Malines, dans une lettre qu'il adressait à S. E. le Cardinal von Hartmann, à Cologne, et que le Gouvernement Général refusa de transmettre à son destinataire, écrivait ce qui suit : « Je connais des centaines de » victimes d'injustices contraires à toutes les lois de la » civilisation ; je connais des détails qui font frémir une » âme honnête, des horreurs qui rappellent les persé- » cutions païennes des trois premiers siècles de l'Église ; » je ne pouvais y croire, avant d'avoir institué l'enquête » personnelle que j'ai faite consciencieusement ; aujour- » d'hui, je dois me rendre à l'évidence et j'affirme, sous

» la foi du serment, que je n'ai pu établir jusqu'à présent » la réalité d'aucun acte de barbarie qui aurait été com- » mis par un civil belge sur un soldat allemand, mais que » je connais des centaines d'actes cruels jurant avec » toutes les lois de la civilisation, commis par des soldats » allemands sur des Belges innocents ».

Le 24 novembre 1915, les évêques de Belgique, dans une lettre collective envoyée aux évêques d'Allemagne et d'Autriche, déclaraient : « Nous savons que ces accu- » sations impudentes du Gouvernement impérial sont » d'un bout à l'autre des calomnies. Nous le savons » et nous le jurons ».

Ces enquêtes n'ont, à vos yeux, aucune importance. En reproduisant la déclaration ci-dessus du corps épiscopal belge, vous ajoutez froidement :

Le témoignage des évêques sur des événements qui se sont déroulés loin du siège de leur évêché est sans valeur.

Pour vous, ce qui a de la valeur, c'est l'enquête menée par ce rebut de l'humanité qu'est, au dire des tribunaux allemands eux-mêmes, le D^r Ivers ; c'est elle qui a toutes vos sympathies et emporte votre conviction.

Pour justifier les conclusions de la Commission d'enquête allemande, malgré l'indignité flagrante de son Président, vous dites que celui-ci n'a recueilli que des déclarations dont l'exactitude a été certifiée par la signature des personnes entendues, personnes occupant une position élevée et jouissant d'une réputation irréprochable. Voyons comment vous avez apprécié et utilisé ces sources d'information.

D'abord, Monsieur le Professeur, n'avez-vous pas été frappé du fait que tous les témoins, à une exception près, sont des officiers et des soldats allemands ? Si le moindre sens critique avait dicté votre travail,

vous n'auriez pas manqué de rechercher si la Commission d'enquête allemande n'avait peut-être pas aussi fait comparaître des habitants de Louvain. Et vous auriez appris que bon nombre de Louvanistes — et non des moindres — avaient dû déposer devant elle. Parmi eux, je citerai : Mgr Ladeuze, recteur de l'Université, MM. le chanoine Thiéry, Noyons, Verhelst, professeurs à l'Université, M. le docteur Tits, le Père Parys, dominicain, etc.

Ce sont aussi, vous en conviendrez, tout autant que les témoins du *Livre Blanc*, des personnes occupant une situation élevée et jouissant d'une réputation irréprochable. Ces témoins pourraient vous décrire la véritable comédie que fut leur interrogatoire : ils ne pouvaient parler librement ; il ne leur était permis que de répondre aux questions qui leur étaient posées et encore le juge essayait-il de tronquer, de dénaturer leurs réponses. Même recueillis dans des conditions aussi flagrantes de partialité, que sont devenus ces témoignages ? La Commission d'enquête les a tout simplement escamotés, et vous, Monsieur le Professeur, vous avez été victime de ce tour de passe-passe... à moins que vous ne vous en déclariez complice.

Mais au moins, dans l'utilisation des témoignages allemands, avez-vous appliqué les principes les plus élémentaires de la critique ? En aucune façon. Si vous aviez été mû par le désir de chercher la vérité, vous n'auriez pas manqué de remarquer que les dépositions les plus accablantes pour la population louvaniste sont celles des officiers qui n'ont passé que quelques jours à Louvain, tandis que, au contraire, celles des officiers qui ont séjourné dans la ville depuis les journées tragiques jusqu'au jour où ils ont comparu devant la Commission d'enquête sont tout à fait anodines.

Voici, par exemple, la déposition du juge militaire Grebin, interrogé à Louvain, le 23 septembre 1914 (1) :

Je suis attaché à la XV^e Kommandantur d'étape mobile, en qualité de juge militaire ; je réside à Louvain depuis le dimanche 23 août 1914. Le mardi soir 25 août, environ vers six heures, je soupais à l'Hôtel de Suède et Métropole, rue Vital Decoster, en compagnie du major von Manteuffel, du capitaine von Westhosen et de l'Oberleutnant Winkler. Tout à coup un gendarme arriva et annonça au major von Manteuffel qu'on avait sonné l'alarme. Celui-ci sortit immédiatement ; nous restâmes encore à l'hôtel pendant quelques minutes, puis nous le suivîmes. En chemin, je m'arrêtai deux fois pendant quelques instants pour m'adresser à une compagnie allemande qui suivait la rue de la Station se rendant de la Grand'Place à la gare, et, aussitôt après, pour dire quelques mots à un officier qui se trouvait dans une automobile. Lorsque j'arrivai sur la Grand-Place, tout à coup j'entendis une violente fusillade à ma droite, dans une rue qui débouche sur la Grand'Place, au coin de la rue de la Station. A en juger par le bruit, ce n'étaient pas des détonations de fusils militaires allemands. Lorsque je me fus avancé de quelques pas dans la direction de l'Hôtel-de-ville, on ouvrit, sur la Grand-Place, un feu violent ; la direction des coups indiquait que c'était bien des maisons qu'on tirait. Comme je ne pouvais plus avancer et que je ne pouvais rester à découvert sur la Grand-Place, je me mis à l'abri entre les camions qui se trouvaient à ma gauche. Pendant que je me tenais là, une balle vint frapper le pavé à quelques pas de moi ; j'ai très bien vu les étincelles provoquées par le choc. Lorsque, après un certain temps, la fusillade eut cessé, je me rendis à l'Hôtel-de-ville, où je restai jusqu'au lendemain matin.

(1) *Livre Blanc*, déposition n^o 5.

Le témoin a assisté à une violente fusillade ; il a cru reconnaître au bruit des détonations qu'elles ne provenaient pas de fusils militaires allemands. Et c'est tout ! Voilà le réquisitoire qu'un juge militaire a pu dresser contre les Louvanistes après un mois de séjour dans notre ville !

Par contre, les dépositions des officiers qui n'ont séjourné qu'un jour ou deux à Louvain, sont remplies d'accusations contre les habitants. Mais quelles imprécisions et quelles invraisemblances ! Avez-vous lu la déposition du capitaine von Esmarch (1) ? Il vaut la peine d'en rapeler quelques passages :

Je dus faire le tour de la place (il s'agit de la place du Peuple) par le côté N.-E. En route, un coup de fusil m'abattit de mon cheval. J'entendais nettement le crépitement des mitrailleuses ; les balles pleuvaient autour de moi. Je fus atteint grièvement par cinq balles ; je reçus en plus un grand nombre d'éraflures ; toute ma tunique était en lambeaux. Lorsque je fus tombé de mon cheval, un chariot du train, dont les chevaux, effrayés par la fusillade, s'étaient emballés, me passa sur le corps ; je fus traîné vers le coin de la place qui sépare le côté N.-E. du côté N.-O. Je restai couché là, sous le chariot, environ une demi-heure. Pendant ce temps, je ne perdis pas connaissance, et je regardai avec précision tout ce qui se passait. Sans discontinuer, les balles rebondissaient obliquement. De plus, j'entendis à plusieurs reprises, l'explosion de projectiles qui me firent l'effet d'être de gros calibre : je croyais que l'artillerie tirait ; comme ce ne fut pas le cas, il n'y a à cela qu'une explication : c'est que les habitants se servaient aussi, pour nous attaquer, de grenades à mains qu'ils lançaient des maisons. Lorsque la fusillade diminua d'intensité, mon ordonnance

vint me délivrer de ma situation critique. Il me coucha au bord de la place, en m'appuyant contre la roue d'un chariot... J'observai ce qui suit. La compagnie continuait à tirer dans les maisons. Le feu des habitants cessa peu à peu. Ensuite, les soldats allemands enfoncèrent les portes et mirent le feu aux maisons, soit en y jetant des lampes à pétrole allumées, soit en brisant les tuyaux de gaz, en mettant le feu au gaz qui s'en échappait et en jetant dans les flammes les tapis et les rideaux ; çà et là, ils se servaient aussi de benzine. L'ordre d'incendier les maisons fut donné par le colonel von Stubenrauch, dont je reconnus la voix. Aussitôt que la fumée commença à envahir les appartements, les francs-tireurs descendirent les escaliers et se précipitèrent hors de leurs demeures ; la plupart avaient encore les armes en mains ; je vis distinctement des fusils, des revolvers, des armes militaires et autres. Je remarquai tout particulièrement le grand nombre de revolvers. Les francs-tireurs étaient pour la plupart des gens de mauvaise mine, comme je n'en avais jamais vu de ma vie ; ils furent abattus par les soldats qui se trouvaient sur la place.

L'in vraisemblance d'un tel récit ne saute-t-elle pas aux yeux ? Comment ? Voilà un capitaine qu'un coup de fusil abat de son cheval, qui est, en outre, atteint grièvement de cinq balles et reçoit un si grand nombre d'éraflures que toute sa tunique est en lambeaux, qui, de plus, est écrasé par un chariot du train et qui, ensuite, comme un spectateur au théâtre, confortablement installé dans sa loge, assiste, sans perdre un détail, au spectacle qui se déroule sous ses yeux. Et ce qu'il voit est bien extraordinaire ! Dès que la fumée gagne les appartements, les francs-tireurs se sauvent, mais sont-ils assez imprudents ! Au lieu de fuir par les portes de derrière et de gagner les jardins, ils se précipitent dans la rue et vont s'offrir aux balles de leurs ennemis !... La fausseté du

(1) Livre Blanc, déposition n° 46.

témoignage peut d'ailleurs être prouvée de façon évidente : pas un seul civil n'a été tué à la place du Peuple.

Vous ne paraissez guère sensible à l'invraisemblance des dépositions, vous ne l'êtes pas davantage, semble-t-il, à leur imprécision. Ainsi, par exemple, le général von Boehn déclare, sous la foi du serment, que, dans une église de Louvain, on a trouvé trois cents fusils (1). Il lui était facile — et un juge enquêteur vraiment digne de ce nom n'aurait pas manqué de l'y inviter — de désigner cette église. Il ne l'a pas fait, et pour cause ; nous pouvons affirmer qu'on n'a trouvé aucun fusil dans aucune église.

A un autre endroit, la Commission d'enquête déclare que des habitants de Louvain, dépouillés de tout sentiment d'humanité, ont fait subir une mutilation révoltante à un soldat allemand qui est mort des suites de ses blessures. Et pour lancer cette infâme accusation, elle invoque l'unique témoignage du soldat Westerkamp (2). Or, que dit-il ?

Je vis passer un soldat du régiment n° 162 ou 163, porté sur un brancard. Il gémissait terriblement. J'appris que, au cours d'une patrouille en ville, il avait été surpris par plusieurs habitants et que ceux-ci lui avaient fait subir une odieuse mutilation ; j'ai su plus tard que ce soldat était mort des suites de ses blessures... Trois jours après, je rencontrai le lieutenant Forster. Il me raconta qu'on avait fait subir des mutilations révoltantes à des soldats allemands, et qu'on s'était livré sur eux à des actes de sadisme vraiment incroyables.

(1) Livre Blanc, déposition n° 1.

(2) *Ibid.*, déposition n° 37.

Ces soldats allemands, qui sont-ils ? On ne le dit pas. Quels sont les médecins qui les ont soignés ? On ne le dit pas davantage. Qui les a vus ? Personne. Et c'est uniquement sur le témoignage d'un soldat qui a entendu tenir, au passage d'un blessé, quelques grossiers propos, que la Commission d'enquête se base pour porter contre les habitants de Louvain d'aussi répugnantes accusations !

Votre conscience, Monsieur le Professeur, ne se révolte-t-elle pas contre de semblables procédés ? Non, sans doute, car, dans votre mémoire, non seulement vous acceptez en bloc toutes ces inepties, mais vous en ajoutez d'autres encore, dans le même style et suivant les mêmes formules (1) :

Dans un hôtel de Louvain, on a trouvé deux mitrailleuses fixées dans le mur. A côté de chacune se trouvaient environ 250 douilles percutées.

Nous vous mettons au défi de préciser l'hôtel dans lequel fut faite cette découverte étrange.

Et un peu plus loin :

Dans une maison en flammes, on pouvait entendre de fortes explosions provenant certainement de munitions qui y étaient entassées.

Il serait intéressant de connaître cette maison et surtout de savoir comment on a reconnu, d'une manière certaine, que les détonations étaient produites par l'explosion des munitions des francs-tireurs, et non pas tout simplement par l'éclatement d'un réservoir de naphte, ou de benzine, ou d'acide carbonique.

Vos accusations, Monsieur le Professeur, sont toutes marquées de la même imprécision ; vous semblez

(1) *Der belgische Volkskrieg*, p. 256.

partager à distance l'hallucination des soldats qui croyaient voir surgir à chaque instant devant leurs yeux le fantôme du franc-tireur. Une fusée apparaît-elle dans le ciel ? c'est un signal des francs-tireurs. Des coups de feu sont-ils tirés ? c'est une attaque des francs-tireurs. Des mitrailleuses font-elles entendre leur crépitement sinistre ? elles sont manœuvrées par des francs-tireurs. Et si, dans les maisons en flammes, des détonations se font entendre, c'est encore aux francs-tireurs que vous en attribuez la cause : ce sont leurs munitions qui sautent !

Mais où la naïveté — ou l'impudence — atteint son comble, c'est dans la déposition suivante, que vous reprenez du *Livre Blanc* (1) :

Des coups de feu furent tirés sur le témoin (c'est le sous-officier Predöhl), au cours d'une patrouille à cheval faite dans les villages aux environs d'Assche. Arrivant peu après à proximité d'un couvent, il en vit précisément sortir environ douze ecclésiastiques, dont quelques-uns portaient un fusil. Il en conclut qu'ils avaient tiré. Ils furent arrêtés. Un conseil de guerre, établi par le III^e corps de réserve les acquitta cependant, parce qu'il n'était pas suffisamment prouvé qu'ils avaient tiré, et si même ceci était admis, qu'il n'était pas suffisamment établi lequel d'entre eux avait tiré.

Le général von Bœhn, dans sa déposition recueillie dans le *Livre Blanc* (2), ajoute — mais vous avez supprimé ce détail — que ces ecclésiastiques ont été reconnus comme étant des soldats déguisés : sous leur soutane, ils portaient du linge et des bottes de soldats ; ils étaient pourvus de la plaque d'identité militaire.

(1) *Der belgische Volkskrieg*, p. 257.

(2) *Livre Blanc*, déposition n^o 1.

A qui comptez-vous faire croire, Monsieur le Professeur, si ce n'est peut-être aux membres de la Commission du Reichstag, qu'une patrouille allemande, ayant essuyé des coups de feu et ayant rencontré tout de suite après douze ecclésiastiques (soldats déguisés ou non), porteurs de fusils, les aurait relâchés ... parce qu'il n'aurait pas été possible de désigner les coupables d'une façon certaine. Non, l'armée allemande n'a pas habitué la population du pays envahi à une telle indulgence !

Et dépassant vraiment toute limite, vous ne craignez pas d'ajouter, en commentant cet invraisemblable récit, que cette déposition est essentielle pour ce qui concerne la participation du clergé à la guerre des francs-tireurs et les mesures prises à son égard !!!...

* * *

Un système d'enquête dépourvu à ce point de sincérité et de sens critique devait naturellement vous amener à faire du sac de Louvain une relation tout à fait fantaisiste. Voici comment, d'après vous, les faits se seraient passés (1) :

Le 19 août, les premières troupes allemandes entrèrent à Louvain et prirent leur cantonnement dans le vieux quartier de la ville. Les relations entre les habitants et les troupes furent excellentes au début, mais cette situation se transforma tout d'un coup le 25 août, jour où la garnison belge d'Anvers fit une sortie dans la direction de Louvain. Les troupes allemandes cantonnées dans la ville et les environs se portèrent à la rencontre de l'ennemi. Au cours de leur marche, ainsi que l'a déclaré plus tard le général von Bœhn, les troupes essuyèrent un feu très vif de la part de

(1) *Der belgische Volkskrieg*, pp. 236-238.

la population aussi bien à Hérent qu'au sud de Bueken. Les habitants pris sur le fait furent fusillés et leurs maisons incendiées. Le combat se termina par la défaite complète des Belges qui furent rejetés le soir sur Anvers. Mais les habitants de Louvain étaient convaincus à tort que l'armée belge devait, grâce au concours des troupes anglaises, réussir la percée projetée. Ils avaient eu connaissance de la sortie imminente et virent dans la première approche des troupes belges un succès et un encouragement pour eux à prendre part au combat. Le retour de la compagnie de Landsturm et d'autres petits détachements à travers la ville confirma les habitants de Louvain dans leur croyance que les Allemands battus étaient en retraite et amena l'exécution d'un plan apparemment préparé de longue main. Vers huit heures du soir environ, des fusées lumineuses s'élevèrent de la ville. Elles ont été observées par un grand nombre de nos soldats.

D'abord une fusée verte, puis une fusée rouge apparurent sur le fond assombri du ciel. Au même moment, les habitants ouvrirent, à différents endroits de la ville, un feu terrible sur les troupes allemandes. Des coups de fusils, de revolvers et de pistolets partaient des caves, des fenêtres et surtout des mansardes. A quelques endroits, la fusillade rappelait le crépitement particulier aux mitrailleuses. Un feu, d'une très grande violence, fut dirigé sur la place du Marché, contre la première section du Quartier général. C'est dans la rue de la station et près de la station que le feu fut le plus violent. Les troupes qui se trouvaient sur la place du Peuple furent également exposées à une vive fusillade. L'obscurité régnait dans la ville par suite du manque d'éclairage dans les rues. Les soldats envahirent les maisons, d'où l'on avait tiré et y recherchèrent les coupables dont plusieurs furent tués dans la lutte. D'autres furent pris les armes à la main et fusillés conformément aux lois

de la guerre, après avoir été reconnus coupables de participation illégale aux combats.

Pendant que se déclanchaient des combats de rues, le général von Bœhn, commandant le IX^e corps de réserve, revint du champ de bataille et rentra en ville. Il était environ dix heures et demie. Plusieurs coups de feu furent tirés sur lui pendant qu'il se rendait à l'Hôtel-de-ville. Il fit arrêter comme otages le bourgmestre et quelques autres notables. Ces otages furent conduits à travers la ville et durent sommer à haute voix les habitants de cesser les hostilités. Mais la population poursuivit ses attaques. Dans sa fureur, elle tira même sur le personnel sanitaire, sur des malades et sur des blessés ; les habitants tirèrent sur des maisons arborant le drapeau de la Croix-Rouge et dirigèrent leur feu contre les ambulances. La population employa des explosifs et des bombes et versa du goudron chaud sur les troupes. D'atroces cruautés et des mutilations révoltantes furent constatées. Nos troupes durent nécessairement recourir à des moyens de répression énergiques. Les habitants qui avaient participé à l'attaque furent immédiatement fusillés, conformément aux avertissements donnés, et le feu fut mis aux maisons d'où l'on avait tiré.

Il était inévitable que l'incendie se propageât plus loin et réduisît en cendres quelques séries de rues. C'est ainsi que le feu gagna la cathédrale. L'extension de l'incendie fut arrêtée par nos troupes qui, sous la direction de leurs officiers, entreprirent avec beaucoup de dévouement, les travaux d'extinction. C'est à eux qu'on doit le fait qu'une partie relativement petite, environ un sixième de la ville, a souffert du feu. Le magnifique Hôtel de-ville fut sauvé par nos soldats. Le lendemain matin, l'attaque reprit. Les troubles continuèrent ce jour là et le lendemain, bien que les otages eussent été promenés de nouveau par les rues le 26 et le 27 août, et qu'ils eussent exhorté les habitants au calme.

Il résulte du rapport d'ensemble que le soulèvement avait été préparé de longue main. Sans parler des fusées qui ont donné le signal, cela est démontré par la découverte de grandes quantités d'armes, malgré l'affirmation du bourgmestre que toutes les armes avaient été remises dès le 19 août. En outre, un grand nombre de jeunes gens sont venus à Louvain et se sont répandus dans la ville. Dans les maisons en feu, des approvisionnements de cartouches et des explosifs que la population tenait cachés ont fait explosion. La direction de ce terrible guet-apens doit avoir été concentrée dans les mains d'une autorité supérieure. Ce fut en réalité un guet-apens combiné par des francs-tireurs accueillis avec empressement et cachés par la population. Des ecclésiastiques également avaient abusé de leur influence sur la population ; quelques-uns ont participé directement à la lutte.

Ce récit est faux, Monsieur le Professeur, d'un bout à l'autre. Pas n'est besoin de longues recherches pour en suspecter la valeur. Qui croira que les habitants de Louvain aient pu préparer de longue date une révolte contre les troupes allemandes, alors que l'arrivée de celles-ci a été pour eux la plus cruelle des surprises ? Qui croira que ces braves et paisibles bourgeois aient été capables de manier des mitrailleuses, des grenades à main, tous engins de guerre, dont ils connaissaient à peine le nom ? Qui croira surtout qu'il ait fallu trois jours à l'armée allemande pour réduire à merci cette malheureuse population, terrorisée, dès le premier soir de la prétendue révolte, par les massacres et les incendies ? Et comment expliquer que, après quatre années d'occupation, l'autorité militaire allemande, aidée des nombreux agents de la police secrète qu'elle avait à sa disposition, ne soit jamais parvenue, non seulement à trouver, ne fût-ce qu'une

trace du prétendu complot, mais même à formuler une seule accusation précise contre un habitant de Louvain ? N'est-ce pas atteindre aux limites de l'absurde que de supposer que 40.000 conjurés appartenant à toutes les opinions et à tous les partis, soient arrivés à garder pendant de si longues années, le silence le plus absolu sur un complot qui aurait si lamentablement échoué ?

Si à ces invraisemblances qui doivent frapper tout esprit non prévenu, on ajoute les constatations résultant aussi bien de l'examen critique des dépositions allemandes que d'une enquête faite sur place, la fausseté du récit apparaîtra évidente.

Nous ne reprendrons pas ici la réfutation détaillée de ce conte fantaisiste ; elle a été faite dans l'ouvrage dont il a été question plus haut et nous vous y renvoyons. Nous voudrions seulement attirer votre attention sur quelques points essentiels.

Selon vous, les victimes seraient des francs-tireurs tués au cours de la lutte, les armes à la main ou fusillés après avoir été reconnus coupables de participation illégale aux combats. Or, dans la liste funèbre qui compte 209 noms, on trouve 8 vieillards âgés de plus de soixante-dix ans, 21 femmes dont sept avaient dépassé la soixantaine et 11 enfants, parmi lesquels un de dix-huit mois et un de six mois (1). Voilà déjà, n'est-il pas vrai, de singuliers francs-tireurs ! En ce qui concerne les autres, vous n'apportez aucune preuve de leur culpabilité. C'est bien cependant à l'accusateur qu'il appartient de faire la preuve, de citer des noms et des faits, avec précision et exactitude. Sous ce rapport, Monsieur le Professeur,

(1) On y trouve également le nom d'un civil allemand domicilié à Louvain, M. Charles Mückemer, né à Adelsheim (Grand Duché de Bade) le 20 juillet 1885.

vosre mémoire, avec ses accusations aussi vagues que mensongères, apparaît comme le lointain écho du refrain sinistre qui a servi de prétexte à toutes les horreurs de l'invasion : *Man hat geschossen !* (On a tiré).

Ni la Commission d'enquête, après son séjour à Louvain, ni l'autorité militaire allemande, après quatre ans d'occupation de la ville, ni les nombreuses instructions que vous dites avoir été organisées en Allemagne, ne sont parvenues à prouver qu'une seule de ces infortunées victimes ait tiré un coup de feu ni se soit livrée à un acte de violence quelconque sur un soldat allemand (1). Contrairement à votre déclaration, nous osons affirmer que tous ces malheureux ont été massacrés sans raison ou ont péri asphyxiés dans l'incendie criminel de leurs demeures.

Pour faire croire à un semblant de justice, vous invoquez le témoignage du commerçant Gruner, volontaire de guerre et conducteur d'automobile (2). En voici un résumé :

L'interrogatoire des francs-tireurs amenés par les soldats allemands sur la place de la Station, dans la nuit du 25 au 26 août, a été conduit par le capitaine Albrecht, tombé à la fin d'août 1914, près de Noyon. Six cents civils environ furent jugés : je servis d'interprète et j'eus pour ma part

(1) Parmi les cinquante-trois témoins dont les dépositions sont reproduites dans le *Livre Blanc*, il n'y en a guère qu'une dizaine (nos 19, 22, 25, 27, 28, 29, 33, 34, 45, 46) qui déclarent avoir vu les civils tirer. Tous les autres ont entendu des coups de feu, mais n'ont pas vu par qui ils étaient tirés. Dans la réfutation détaillée que nous avons faite de l'enquête allemande, nous avons pu prouver que chacun de ces dix témoins peut être convaincu de mensonge. Il n'y a d'ailleurs dans tout le *Livre Blanc* aucune accusation précise contre une seule des victimes.

(2) *Livre Blanc*, déposition n° 38.

cent cinquante à deux cents personnes à fouiller et à interroger. Les interrogatoires étaient menés d'une manière très objective. J'avais la mission d'examiner si ces personnes n'étaient pas des soldats déguisés ; j'ai constaté que bien des francs-tireurs amenés devant moi portaient la plaque d'identité militaire : ils furent fusillés. Il est impossible de soutenir qu'un seul innocent ait été tué. Si on ne trouvait sur l'accusé ni arme, ni plaque d'identité militaire, le capitaine Albrecht adressait lui-même des questions aux témoins en leur demandant s'ils étaient bien sûrs de ce qu'ils déclaraient ; il leur faisait voir que, de leur déposition, dépendait la vie ou la mort d'un homme ; ce n'était qu'après que les soldats, ainsi avertis, avaient maintenu leur témoignage, qu'était donné l'ordre de fusiller.

Déposition invraisemblable ! La place de la Station, que l'on appelle aujourd'hui si justement la place des Martyrs, a été, au témoignage même du *Livre Blanc*, pendant la nuit du 25 au 26 août, le théâtre de scènes d'horreur et d'épouvante. Et c'est au milieu de ces fusillades et de ces incendies que la justice allemande aurait pu fonctionner avec quelque apparence de régularité !

Le témoin Gruner affirme qu'il a servi d'interprète à un grand nombre d'accusés, de cent cinquante à deux cents. Admettons le chiffre minimum de cent cinquante et concédons — ce qui est manifestement exagéré — qu'il y ait eu, pendant la nuit, six heures d'accalmie relative. D'après ces données, le procès de chaque accusé n'aurait même pas duré deux minutes et demie !

Mais il y a plus ; le témoin Gruner peut être convaincu, d'une manière irréfutable, de faux témoignage. Il prétend que parmi les accusés amenés devant lui se trouvaient des militaires belges déguisés, qu'il a reconnus, dit-il, à la plaque d'identité militaire dont ils étaient porteurs. C'est un mensonge ! Si l'affirmation de Gruner était vraie,

l'autorité allemande, ayant ainsi en mains la preuve de la culpabilité de l'armée belge, n'eût certes pas manqué de recueillir ces plaques d'identité et d'en publier les noms et les numéros matricules. Elle ne l'a pas fait et pour cause: les listes des victimes, officiellement dressées, prouvent qu'aucun soldat belge n' a trouvé la mort à Louvain, au cours des journées tragiques.

A plusieurs endroits de votre récit, il est question de vives fusillades qui ont éclaté dans plusieurs quartiers de la ville, et particulièrement place de la Station et place du Peuple. Sur ce fait, le témoignage de tous les Louvanistes sera parfaitement d'accord avec celui des officiers et des soldats allemands. On a tiré, certes. On a même tiré avec rage. Mais qui a tiré ? Voilà le point qu'il s'agit d'établir.

Tout d'abord, il est hors de doute que des soldats allemands ont pénétré dans les maisons et ont tiré des étages supérieurs, pour faire croire à une attaque de civils. M. Verhelst, professeur à l'Université, qui habitait alors rue Léopold, n° 18, tout près de la Place du Peuple, atteste que le 25 août 1914, à 8 heures du soir, au moment même où commença la bagarre, des soldats pénétrèrent brutalement dans sa maison, montèrent rapidement à l'étage, ouvrirent la fenêtre donnant sur la rue et déchargèrent leurs fusils (1). Au même moment, un soldat allemand tira un coup de feu d'une fenêtre de la caserne de Bay, rue de Tirlemont. Au même moment encore, la fusillade éclata rue de Namur, mais elle s'interrompit bientôt à un coup de sifflet donné par des soldats allemands, faisant traverser la rue à un ambulancier belge appelé auprès d'un blessé, et reprit à un second coup de sifflet

(1) *Rapports et Documents d'enquête*, p. 70.

donné par les mêmes soldats (1). Mgr Ladeuze, recteur de l'Université, déclare que le mercredi 26 août, il a vu, de son bureau, deux soldats allemands postés dans le jardin voisin et tirant dans la direction de la rue (2). Quelques coups de feu et il n'en fallut pas davantage pour déchaîner une panique et faire croire aux troupes, qui n'avaient déjà que trop l'esprit obsédé par la crainte du franc-tireur, qu'elles étaient attaquées par la population. La preuve en est dans le récit si vivant qu'a fait le lieutenant Mönckeberg, sous le titre : *Notre baptême du feu à Louvain*, de l'échauffourée qui se produisit à la place du Peuple. (*Düsseldorfer General Anzeiger*, 10 septembre 1915.) En voici les passages les plus caractéristiques (3) :

Nous montons à cheval et chevauchons dans les rues qui grouillaient de soldats. L'excitation est grande et grandit encore à mesure que l'obscurité tombe... Une détonation formidable part d'un coin de la place ; nous nous retournons avec la rapidité d'un éclair. Je vois, à hauteur d'homme, une lueur brillante. Ma première pensée est que l'artillerie belge arrive et tire sur nos troupes parquées sur la place.

(1) Ces deux faits sont attestés par des témoins oculaires qui vivent encore : le premier par M. De Decker, maître d'armes ; le second, par Mgr Ladeuze, M. le professeur De Strycker et M. l'aumônier Van der Heyden.

(2) *Rapports et Documents d'enquête*, p. r67.

(3) Le début de l'article montre bien l'état d'esprit des troupes arrivant à Louvain. Mönckeberg a, comme les soldats, l'obsession du franc-tireur. Entre Tirlemont et Louvain, il aperçoit, du chemin de fer, des maisons incendiées. Il en conclut tout naturellement que les habitants ont tiré de leurs fenêtres sur les soldats allemands et qu'ils ont été justement punis. « Tout en déplorant, ajoute-t-il, la bêtise de ces insensés, nous nous réjouissons d'être bien installés dans nos compartiments de chemin de fer, à l'abri des attaques de ces maudits francs-tireurs ».

Au même moment, tous les chevaux de selle se précipitent du côté opposé à celui d'où est partie la détonation, se heurtent les uns les autres, et, en se débattant, s'engagent dans la rue qui se trouve en face. Les chevaux attelés, pris aussi de panique, se cabrent et tirent les chariots dans tous les sens ; beaucoup rompent leurs liens et se mettent à galoper à travers toute cette cohue. Impossible de les maîtriser. La panique des chevaux menace de s'étendre aux hommes ; personne ne sait ce qui se passe. Tous, sans rien comprendre, regardent fixement dans la direction de la première détonation. Alors, des quatre côtés de la place, une pluie de balles, venant des fenêtres fermées des principales maisons, s'abat en crépitant sur nous. Toute précaution est inutile. De quelque côté que l'on se tourne, les balles sifflent en crépitant à nos oreilles d'une manière folle.

Quiconque a une arme — et tous avaient un fusil d'infanterie, ou un mousqueton ou un revolver — tire machinalement vers le premier point où il suppose un ennemi ; on tire une seconde fois, puis une troisième, on tire sans discontinuer, et tous se trouvent dans un double danger également grand, ou bien d'être abattus par les Belges ou bien d'être atteints par leurs propres camarades. Mon revolver rate, une balle s'est calée dans le canon. Je me jette à plat ventre sous un arbre en même temps que plusieurs soldats qui tirent ; je me représente d'une manière bien claire, mais aussi bien désespérée, que seul un miracle peut me sauver, si ce chaos infernal doit durer encore quelques minutes. Je ne demande que d'être atteint d'un coup qui m'achève et ne me laisse pas à moitié mort entre les mains de ces agresseurs. Là, écoutez ! Que signifient ces appels, ces ordres vociférés avec insistance ? D'abord, nous ne comprenons rien, car les détonations succèdent aux détonations. « Les Anglais arrivent ! » me dit un voisin à l'oreille. « Des troupes allemandes viennent

à notre secours ! » crie un autre. Enfin, les coups de feu deviennent plus rares, les voix plus distinctes, et nous comprenons : « Tenez-vous tranquilles, ne tirez plus, ne tirez donc plus, tonnerre de tonnerre ; tenez-vous tranquilles. » Et en effet, la tempête s'apaise un peu. La discipline allemande triomphe, l'ennemi est vaincu.

Donc, de l'aveu de cet officier qui, notez-le bien, croit à une attaque de francs-tireurs, dès que les fusils allemands se taisent, le calme renaît. N'est-ce pas la preuve que, en fait de francs-tireurs, il n'y avait que des soldats allemands ?

Ce qui confirme cette assertion, c'est le refus opposé par les autorités militaires allemandes aux propositions qui leur ont été faites par les autorités communales, de procéder à l'autopsie des cadavres allemands en présence de médecins belges. Nous extrayons de la déposition assermentée de M. l'échevin Schmit, devant la Commission d'enquête belge, le passage suivant (1) :

« Je lui fis aussitôt (au major von Manteuffel) la proposition de faire procéder à l'autopsie des cadavres, afin de tâcher de découvrir des balles ; ceci devait être une preuve décisive. Je développai ma demande et insistai pour qu'un médecin belge pût assister à ces autopsies.

» Le major von Manteuffel, après quelques instants d'hésitation, me dit qu'il acceptait de faire ce que je demandais. Il se retira et je préparai des lettres à faire porter chez les médecins légistes de la ville pour les prier de participer aux autopsies.

» Une heure après environ, le major von Manteuffel revint dans mon cabinet. « C'est dommage, me dit-il, nous avons dû mettre le feu à une de ces belles maisons, ici derrière l'église, parce que nos soldats y ont trouvé un dépôt de cartouches allemandes ».

(1) *Rapports et Documents d'enquête*, p. 421.

» Je compris dès lors, que si l'on trouvait des balles
 » allemandes dans les corps autopsiés, ce n'en seraient
 » pas moins des Belges qui auraient tiré les coups de feu.
 » Je traduisis ma pensée en demandant à M. von Man-
 » teuffel : « Alors, les autopsies seront inutiles ? » *Selbst-*
 » *verständlich* (cela va de soi), me fut-il répondu.

» Je lui signalai toutefois qu'il serait du plus haut
 » intérêt pour les Allemands de découvrir des balles
 » belges dans les corps de leurs soldats ; il n'attacha
 » aucune attention à ma remarque, parla d'autre chose,
 » et il ne fut plus question d'autopsie entre nous ».

Sans croire à l'in vraisemblable conte d'une attaque méthodique de la population, ne pourrait-on supposer que certains habitants, poussés par un zèle aussi maladroit qu'inutile, auraient tiré quelques coups de feu sur des soldats ? Au lendemain des événements, sur les affirmations réitérées des autorités militaires que des civils avaient tiré, nous l'avons cru nous-même, ainsi que beaucoup d'autres. Nous ne pouvions nous figurer que l'armée allemande se fût livrée à d'aussi cruelles représailles sans qu'on lui en eût au moins fourni le prétexte. C'est dans cette disposition d'esprit que nous avons commencé notre enquête : Eh bien, nous le déclarons, en toute honnêteté et en toute conscience, malgré nos recherches, nous ne sommes pas parvenus à établir qu'un seul coup de feu ait été tiré par un civil.

Si le sujet n'était pas si tragique, Monsieur le Professeur, on serait tenté de rire au passage de votre récit où vous dites que le développement de l'incendie fut arrêté par les soldats allemands et que ceux-ci, sous la direction de leurs officiers, entreprirent avec beaucoup de dévouement les travaux d'extinction. A vous lire, on serait tenté de croire que les soldats n'ont promené dans toute la ville

leurs torches incendiaires que pour avoir l'occasion de prouver leurs qualités de pompiers. Que n'ont-ils, dans leurs travaux de sauvetage, protégé les Halles Universitaires et la Bibliothèque qui y était logée ! Imitant le *Livre Blanc*, vous ne dites pas un mot de cet acte de vandalisme que fut la destruction de la Bibliothèque ; cependant l'on serait en droit d'attendre que, en votre qualité de professeur d'Université, vous y ayez attaché quelque importance. Vous avez sans doute jugé le cas indéfendable et vous avez préféré vous taire (1).

Encore un mot pour terminer l'analyse de votre récit. Vous dites que des ecclésiastiques ont abusé de leur influence sur la population et que même quelques-uns ont participé directement à la lutte. Nous nous contenterons d'opposer à cette affirmation qui, comme toutes les autres, ne repose sur aucun témoignage précis, la déclaration suivante du commandant de place de Louvain, von Manteuffel ; elle a paru dans la *Kölnische Volkszeitung*, du 19 octobre 1914, n° 245, sous la signature de Adolf Zimmermann :

En présence, dit celui-ci, des affirmations contradictoires répandues dans la presse, il m'a paru important, comme j'étais là (à Louvain), d'établir jusqu'à quel point les influences du clergé avaient joué un rôle dans l'échauffourée de Louvain... Je posai la question à von Manteuffel, le commandant de Louvain, et voici ce qu'il me répondit :

(1) Nous tenons, en toute justice et en toute loyauté, à reconnaître la bonne volonté dont a fait preuve, dans la reconstitution de la Bibliothèque, la commission allemande nommée à cet effet. Personnellement, nous n'avons qu'à nous louer des excellents rapports que nous avons entretenus avec les professeurs et les archéologues allemands chargés de négocier la livraison par l'Allemagne à l'Université, à titre de réparations, de mou-
 lages d'œuvres d'art antique.

« Je n'ai aucune raison de croire que des prêtres aient participé à la révolte de Louvain, soit comme instigateurs, soit de quelque autre manière ».

* * *

A votre récit de fantaisie, opposons, Monsieur le Professeur, le contraste saisissant de la réalité des faits. Nous nous bornerons à un bref résumé, car nous avons moins en vue, au cours de ces pages, de revenir sur des scènes d'horreur cent fois décrites que de stigmatiser les méthodes de ceux qui, comme vous, les nient, ou, renversant les rôles, accusent les victimes.

Les premières troupes allemandes entrèrent à Louvain, le mercredi 19 août 1914, vers une heure de l'après-midi (1). Pendant la première semaine, la population fut soumise à un régime de fer : réquisitions exagérées, prise d'otages, perquisitions, proclamations menaçantes dans lesquelles il n'était question que de brûler et de fusiller sans pitié, tous les moyens furent employés par l'autorité militaire pour terroriser les habitants. Nous ne parlerons pas des pillages, des vexations, des actes de violence même signalés au cours de ces quelques jours, car ils apparaissent comme des faits isolés, sans connexion

(1) Ce même jour, à cinq heures du matin, la garde-civique de Louvain, réunie dans la gare, avait été complètement désarmée et régulièrement licenciée. Les fusils, les baïonnettes et les cartouches avaient été embarqués dans un train spécial à destination de la place forte d'Anvers. Aussi, ni pendant les journées tragiques, ni pendant les quatre années d'occupation, malgré les nombreuses perquisitions domiciliaires, l'autorité militaire allemande n'est-elle jamais parvenue à découvrir chez un habitant de Louvain, une arme de garde-civique, pas plus qu'aucune autre d'ailleurs.

avec le sac de la ville. Il ne faudrait cependant pas affirmer, comme le fait le *Livre Blanc*, et comme vous le répétez après lui, que, pendant la première semaine d'occupation, les rapports entre les habitants et les soldats furent excellents.

Le 25 août, au cours de l'après-midi, de nombreuses troupes arrivèrent à Louvain ; elles prirent quartier chez l'habitant, comptant passer la nuit en ville et reprendre leur marche le lendemain. Tout-à-coup, vers six heures, on sonna l'alarme. Le canon grondait dans le lointain ; l'armée belge avait fait une sortie d'Anvers et était arrivée jusqu'à dix kilomètres de Louvain. Les troupes alertées se rendirent au lieu de rassemblement ; certains détachements furent envoyés au combat ; d'autres restèrent en ville.

La Commission d'enquête allemande prétend que les Louvanistes auraient jugé le moment propice pour mettre à exécution le plan qu'ils avaient préparé depuis longtemps, car, ajoute-t-elle, il n'y avait en ville que quelques soldats. Or, nous avons pu démontrer, dans notre réfutation du *Livre Blanc*, en utilisant uniquement les dépositions allemandes, que les troupes restées en ville étaient encore très nombreuses (1). Comme l'affirme d'ailleurs le lieutenant Mönckeberg, que nous avons cité plus haut : « les rues grouillaient de soldats ».

La Commission d'enquête allemande trouve encore une preuve du complot dans le fait que, à la tombée de la nuit, les Louvanistes rentrèrent précipitamment chez eux. La raison de cette précipitation est bien simple : un ordre de la Kommandantur avait interdit à tout habitant, sous peine d'être fusillé, de se trouver en rue après huit heures du soir.

(1) *L'armée allemande à Louvain et le Livre Blanc*, éd. 1919, p. 30.

A-t-on fait, au moment où l'obscurité commençait à tomber, des signaux lumineux ? C'est possible ; il n'y a pas de raison de soupçonner la sincérité de certains témoins qui l'affirment. Mais qui les a faits, ces signaux lumineux ? Pour la Commission d'enquête allemande, comme pour vous, il n'y a aucun doute. Vous affirmez, sans qu'aucun témoignage vous permette de le faire, que ce sont les francs-tireurs. Votre affirmation se heurte au bon sens. Des fusées n'auraient pu servir de signal d'attaque aux habitants qui, d'après vous, étaient cachés dans les maisons ; l'éclatement d'une bombe ou une sonnerie de tocsin aurait bien mieux fait l'affaire. Si des fusées ont apparu dans le ciel, c'est qu'elles ont été lancées par des soldats allemands. Ici encore, nous pouvons apporter un témoignage précis : M. Van Hecke, professeur à l'Université, a vu, à la tombée de la nuit, des soldats faire des signaux lumineux près de la porte de Tirlemont (1).

Huit heures viennent de sonner lorsque, en même temps, éclatent les premiers coups de feu, à de nombreux endroits de la ville. A plusieurs de ces endroits et plus particulièrement place de la Station, place du Peuple, Grand'Place, rue de Tirlemont, des scènes identiques se déroulent. Une ou deux détonations retentissent. Qui a tiré ? Aux endroits où l'enquête a permis de rétablir les faits, il est prouvé que ce sont des soldats allemands. Ces coups de feu sèment la panique parmi les troupes ; pris de frayeur, les soldats se mettent à tirer dans tous les sens. Des mitrailleuses sont mises en action pour répondre à l'attaque de l'ennemi dont on ne sait pas encore, au dire des dépositions allemandes elles-mêmes, s'il est belge, anglais ou français. On tire, on tire encore, on tire toujours ; des soldats, des officiers tombent, des che-

vaux emballés traînent derrière eux des chars sans conducteurs : c'est une cohue folle. Les chefs ont fort à faire pour ramener un peu de calme et ce n'est qu'au prix de mille efforts qu'ils arrivent à faire cesser le feu. Mais des morts et des blessés jonchent le sol. De qui sont-ils les victimes ? Le jugement est bien vite prononcé : les coupables, ce sont les francs-tireurs. Et voilà que soldats et officiers pénètrent brutalement dans les maisons dont les habitants apeurés, par crainte de la fusillade, se sont retirés dans les pièces de derrière et dans les caves. Quelques malheureuses victimes sont atteintes par les balles de certains soldats qui, pour se défendre contre un ennemi imaginaire, continuent à tirer à l'intérieur des maisons. Hommes, femmes, vieillards, enfants, tous sont expulsés de leurs habitations ; quelques-uns sont lâchement assassinés ; les autres sont conduits, sous bonne garde, au milieu de cris et d'injures de toutes sortes, à différents lieux de concentration, et particulièrement à l'hôtel de ville et à la gare. Entretemps, les compagnies de soldats incendiaires commencent leur infâme besogne et bientôt le ciel rougeoit des lueurs sinistres de l'incendie de Louvain.

Le mercredi 26, la chasse aux francs-tireurs recommença de plus belle, principalement dans le quartier avoisinant la gare : rue de la Station, rue de Diest, rue Marie-Thérèse, boulevard de Tirlemont, chaussée de Tirlemont, rue du Chemin de fer, etc. Tandis qu'on arrêtait les hommes, on donnait aux femmes le conseil perfide de se rendre à la gare ; c'est de là qu'un bon nombre — plus d'une centaine — furent déportées en Allemagne, au camp de Munster ; les enfants eux-mêmes n'avaient pas trouvé grâce : une jeune mère, madame Kleyntjens, emmenait avec elle ses trois petits enfants,

(1) *Livre Gris*, p. 335.

âgés de cinq, trois et un an (1). Parquées dans des wagons à bestiaux, ces malheureuses firent un voyage épouvantable de plus de soixante heures, n'ayant pour toute nourriture que de l'eau et un peu de pain noir ; elles ne furent libérées que le 27 septembre.

Quant aux prisonniers, ils eurent des aventures diverses ; les uns durent marcher en tête des troupes et des convois de ravitaillement qui traversèrent la ville : ce furent les privilégiés ; d'autres servirent de jouets à la soldatesque : on les faisait courir, puis s'agenouiller, puis courir de nouveau. On annonçait qu'on allait les fusiller et lorsque tout était prêt pour l'exécution, ordre était donné de se remettre en route afin de trouver un endroit plus favorable ; et cette infâme comédie se répétait, renouvelant chaque fois dans l'âme de ces malheureux, les affres des derniers moments. D'autres furent conduits place de la Station : là, ils furent solidement liés les uns aux autres, sans pouvoir faire le moindre mouvement ; ils durent rester dans cette position jusqu'au jeudi, à six heures du matin, sous la pluie, sans boire ni manger, en butte à tous les mauvais traitements des officiers et des soldats qui menaçaient à chaque instant de leur donner le coup de grâce. D'autres groupes furent déportés en Allemagne. A chaque arrêt du train, les portes des wagons à bestiaux dans lesquels ils étaient entassés s'ouvraient toutes larges, et les prétendus francs-tireurs louvanistes étaient exposés à la population, on devine au milieu de quel concert de vociférations et d'injures. Ces prisonniers subirent cinq mois de captivité.

Le jeudi 27, sous l'absurde prétexte que les Louva-

(1) On peut lire la déposition émouvante de Madame Kleynjens, dans *Rapports et Documents d'enquête*, pp. 508-509.

nistes continuaient à tirer sur les troupes, ordre fut donné à tous les habitants de quitter la ville avant midi, car, à partir de cette heure, elle allait être bombardée et il n'en resterait plus pierre sur pierre. Ce fut alors l'exode tragique de toute la population affolée, s'engageant, avec quelques hardes et quelques provisions ramassées au hasard, sur le triste chemin de l'exil. Il ne resta en ville que quelques habitants isolés et, à l'hôpital St-Thomas, installé dans les locaux de l'Institut de Philosophie, un groupe d'une centaine de personnes, ambulanciers et soldats blessés.

Sur les routes conduisant à Bruxelles, à Tirlemont, à Aerschot, à Diest, les habitants eurent encore à subir mille vexations. A Tervueren, entre autres, les prêtres, au nombre d'environ soixante, furent arrêtés ; parmi eux se trouvaient Mgr Ladeuze et Mgr Van Cauwenbergh, respectivement recteur et vice-recteur de l'Université, ainsi que Mgr de Becker, recteur du Collège Américain. Un jeune Père Jésuite, le R. P. Dupierreux, fut fusillé parce qu'on avait trouvé dans son carnet de notes des réflexions désobligeantes à l'adresse de ceux qui venaient d'incendier la Bibliothèque.

Le bombardement annoncé se réduisit à quelques coups de canon. Dès que la ville fut évacuée, le pillage systématique commença : les soldats, sous la conduite d'officiers, pénétraient dans les maisons, en enlevaient tout ce qui était à leur convenance et chargeaient leur butin sur des camions qui prenaient le chemin de la gare. Ces scènes de pillage s'accompagnaient, cela va de soi, d'excès de toutes sortes. Nous avons vu nous-même un groupe de soldats abominablement ivres, les joues noircies, le casque remplacé par un chapeau de soie, chantant et dansant au milieu des ruines fumantes de la ville.

Qu'il ait fallu plusieurs jours pour ramener un peu

d'ordre et de discipline parmi les troupes qui avaient pris part au sac de la ville, nous en trouvons la preuve dans les proclamations allemandes elles-mêmes. Voici l'avis qui fut affiché, le 9 septembre ; il était signé de von Manteuffel, commandant de place :

Il est défendu, dans la ville de Louvain :

1^o *De pénétrer dans les maisons ;*

2^o *D'endommager ou d'incendier des maisons ;*

3^o *La circulation individuelle des sous-officiers et des soldats dans les rues est interdite.*

* * *

Voilà, en raccourci, Monsieur le Professeur, le récit parfaitement véridique du sac de Louvain, tel qu'il a pu être établi et confirmé, à la suite d'enquêtes minutieuses faites sur place, selon les règles les plus sévères de l'impartialité scientifique.

On croit rêver lorsqu'on lit dans votre mémoire, à la suite d'un appel solennel au jugement de la postérité, l'appréciation que vous portez sur les méthodes d'enquête (1).

La différence est frappante, dites-vous, entre la manière allemande, où des témoins sans nombre, ont été entendus sous serment par un juge compétent, de manière à permettre l'établissement du résultat de l'enquête, sous forme d'acte officiel, et la méthode suivie par la partie adverse, consistant à rassembler rapidement tous les racontars circulant sur l'armée allemande, à laisser acter par des personnes non préparées à cette tâche, mais nommées à cette fin, les déclarations de témoins auriculaires belges entendus sans prestation de serment, et à présenter aux contemporains, comme

(1) *Der belgische Volkskrieg*, p. 189.

étant la vérité sur les atrocités allemandes, cette documentation dépourvue de toute vérification sérieuse.

Eh bien, oui, comparons les deux méthodes. La vôtre, elle consiste à n'utiliser pour découvrir la vérité que des témoignages unilatéraux. Ces témoignages, vous les acceptez sans contrôle et sans critique. Vous ne vous demandez pas si le témoin est sincère, s'il n'a pas été trompé, s'il a vu lui-même les faits dont il parle, s'il n'a pas intérêt, pour dégager sa responsabilité, à dénaturer les faits, et surtout vous vous gardez bien d'aller sur place vérifier ses allégations. Les dépositions des officiers et des soldats allemands, vous les acceptez toutes, en bloc. Et c'est en bloc aussi que vous repoussez le témoignage de tous les Belges, même des plus éminents, en les qualifiant de « racontars ». Vous vous gardez cependant bien d'en reproduire un seul.

A votre méthode, nous opposons la nôtre : Nous avons fait sur place, une enquête longue et laborieuse. N'ayant en vue que la recherche de la vérité, nous n'avons négligé aucun témoignage. Dans notre réfutation du *Livre Blanc*, nous avons reproduit et discuté toutes les dépositions allemandes, sans en omettre une seule. Aucun point n'a été laissé dans l'ombre ; toutes les pièces du procès ont été mises sous les yeux des lecteurs ; nous avons conscience de n'avoir en rien failli à la probité scientifique.

La postérité jugera, dites vous ? Oui... Monsieur le Professeur, elle jugera, et c'est avec confiance que nous attendrons son verdict.

* * *

Pour terminer, nous voulons aller au-devant de deux objections que vous ne manquerez certes pas de nous

faire. Comment est-il possible, nous direz-vous, de nier l'existence d'une guerre de francs-tireurs, alors que les journaux belges eux-mêmes, pendant les premiers jours de la guerre, en ont relaté de nombreux épisodes ?

Nous pourrions nous contenter de répondre que nous nous sommes occupés ici uniquement du sac de Louvain, et que nous vous défions de citer aucun extrait de journal belge faisant une allusion quelconque à une résistance armée de la part de la population de notre ville. Mais nous voulons aller plus loin et ruiner complètement votre argument qui pourrait sembler, à première vue, ne pas être dénué de valeur. Que maint journal belge ait fait allusion à la participation de la population civile aux hostilités, à côté de l'armée régulière, il serait puéril de le nier. Mais ici encore, Monsieur le Professeur, il faut user de critique. Il ne suffit pas, suivant la méthode qui vous est familière, d'enregistrer purement et simplement le témoignage, lorsqu'il vous est favorable : il faut aussi en apprécier la valeur. Or, si, en temps ordinaire, les informations des journaux sont déjà bien souvent sujettes à caution, que dire des premiers jours de la guerre, pendant lesquels les nouvelles les plus extravagantes circulaient de bouche en bouche, excitant les esprits et surchauffant les imaginations ?

Non, Monsieur le Professeur, ce n'est pas au moyen des nouvelles fantaisistes qui ont paru, surtout au début de la grande tourmente, dans la presse de tous les pays, qu'il faut tenter d'écrire l'histoire de la guerre.

Citons, à l'appui de notre thèse, l'avis d'un journaliste néerlandais, M. Mockveld, qui a suivi les troupes allemandes au cours des premières semaines de l'invasion.

Voici ce qu'il écrit (1) : « Ma conviction reste entière, et

(1) L. MOCKVELD, *De Overweldiging van België*, Rotterdam, 1916, pp. 54-55.

» je veux témoigner ici même, que cette conviction, basée
» sur une manière de voir et une expérience personnelle,
» considère les accusations concernant des actes de
» francs-tireurs, perpétrés par la population belge,
» comme étant un mensonge flagrant.

» D'aucuns maintiennent cette accusation, se basant
» sur des communications de la presse belge qui ont été
» réunies dans une brochure allemande. A mon avis, ces
» commentaires de presse sont dénués de valeur.

» Qu'on se figure l'excitation des journalistes dont
» la Patrie se trouve tout à coup et à l'improviste mêlée
» à une guerre terrible ; en leur qualité de journalistes,
» ils se rendent compte de la belle et glorieuse tâche qui
» leur incombe. L'esprit tendu, ils laissent courir la plume
» en entendant les propos des fuyards qui parlent de la
» participation des civils aux hostilités. Ils se font une
» idée rapide de la façon dont les hordes sauvages foulent
» le sol de la Patrie et comment hommes et femmes se
» solidarisent et se dressent, au mépris de leur vie, devant
» l'envahisseur. Les idées d'un journaliste, dont le propre
» pays est entré en guerre depuis quelques jours, n'ont
» plus rien de logique. Il trouve belle sa façon de pré-
» senter les choses, et je comprends parfaitement que plu-
» sieurs soient arrivés à ajouter foi à cet exposé et à
» glorifier ces exploits.

» Évidemment, ceci ne constitue pas une preuve de la
» réalité des faits, car comment ces nouvelles parvenaient-
» elles aux journalistes ?

» Ma propre expérience me permet d'affirmer avec
» certitude que ces nouvelles provenaient uniquement de
» source allemande, alors qu'elles n'étaient fondées sur
» rien ».

Il est une autre objection que nous attendons de votre

part. Si la Belgique est si convaincue de son bon droit, pourquoi, nous demanderez-vous, le Gouvernement belge n'a-t-il pas accepté l'enquête proposée par le Gouvernement allemand ? Nous avons déclaré, au début de ces pages, que nous ne voulions en aucune manière faire œuvre politique ; nous n'avons pas à justifier ici la conduite du Gouvernement belge ; notre seul but, c'est d'établir, en dehors de tout esprit politique et national, la vérité historique. Mais pour écarter jusqu'au moindre nuage qui pourrait en affaiblir l'éclat, nous ne voulons pas avoir l'air de nous dérober et nous vous répondrons. D'abord, nous vous ferons remarquer que c'est la Belgique occupée qui, la première, par la voix de S. E. le Cardinal Mercier et de M. Magnette, grand-maître de la Franc-Maçonnerie belge, a demandé la constitution d'une Commission d'enquête internationale. L'Allemagne a refusé. Aujourd'hui que bien des témoins ont disparu et que bien des ruines sont restaurées, elle reprend la proposition et fait grief au Gouvernement belge de repousser l'offre qu'elle a elle-même rejetée au lendemain des événements, alors que les traces du crime étaient encore toutes fraîches. Si au moins on avait l'impression qu'un esprit nouveau a succédé à l'esprit de la Commission allemande de 1914 et que la demande d'enquête est dictée par le désir de rechercher sincèrement la vérité ! Hélas ! l'Allemagne officielle d'aujourd'hui, s'appuyant sur votre mémoire, reprend à son compte tous les mensonges publiés, il y a douze ans, par la Commission d'enquête ; elle continue à répandre dans le monde des récits qui apparaissent déjà à l'étranger impartial comme hautement invraisemblables, mais qui font bondir d'indignation, tant la mauvaise foi en est évidente, tous les Belges qui ont été témoins des horreurs de l'invasion.

Est-il étonnant des lors que l'opinion publique belge se soit cabrée à l'idée d'une Commission dans laquelle auraient siégé, côte à côte, avec des droits égaux, ceux qui désirent loyalement établir la vérité et ceux qui paraissent vouloir systématiquement introduire le mensonge dans l'histoire ? Si le projet d'enquête a échoué, c'est à votre mémoire, Monsieur le Professeur, en tout premier lieu, qu'il faut en attribuer la cause.

Certaine de son bon droit, la Belgique n'a rien à redouter des recherches ni des investigations les plus minutieuses ; elle les appelle, au contraire, de tous ses vœux. Mais, instruite par l'expérience, elle n'entend pas être dupe de l'astuce ni de la mauvaise foi. Si une enquête internationale doit être faite, il faut qu'elle soit confiée, en dehors de toute idée politique, à des hommes de science, à des historiens qui, tout en aimant, passionnément peut-être, leur pays, soient cependant bien persuadés que le patriotisme n'est une vertu que s'il repose sur les idées supérieures de vérité et de justice.

C'est dans la poursuite de cet idéal qu'il faut chercher la réconciliation des esprits et l'établissement de la paix. En vous écrivant ces lignes, Monsieur le Professeur, et en les rendant publiques, nous avons conscience d'y avoir contribué.

F. MAYENCE.

APPENDICE

Des nombreuses dépositions recueillies sous la foi du serment par la Commission d'enquête belge et publiées dans Rapports et documents d'enquête, Bruxelles, 1923, vol. I. t. II. pp. 393-525, nous extrayons, EN LEUR QUALITÉ DE TÉMOIGNAGES DE NEUTRES, les déclarations faites par deux Hollandais de marque qui ont été témoins du sac de Louvain : M. le Dr Noyons, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université, (actuellement professeur à l'Université d'Utrecht), et M. Rutgers, directeur de la Compagnie Hollandaise des Eaux de Louvain. Les témoins se bornant à relater les faits auxquels ils ont été directement mêlés, il ne faut pas chercher dans leurs dépositions un récit complet des journées tragiques. Mais on y trouvera parfaitement mis en lumière, l'état d'esprit des troupes qui ont participé au sac de la ville, la mauvaise foi, que M. Noyons va jusqu'à qualifier de scandaleux, de la Commission d'enquête allemande de 1914, ainsi que les procédés indignes auxquels l'Allemagne a eu recours pour propager le mensonge à travers le monde.

DÉPOSITION ASSERMENTÉE DE NOYONS ADRIAAN-KAREL-MARIE, NÉ A UTRECHT (HOLLANDE) LE 7 JANVIER 1878, DOCTEUR EN MÉDECINE, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, DOMICILIÉ A LOUVAIN, BOULEVARD DE TIRLEMONT EXTÉRIEUR, 35, DE NATIONALITÉ HOLLANDAISE.

Les troupes allemandes sont entrées à Louvain le 19 août 1914 vers 13 heures 30. Vers 13 heures, j'étais rentré chez moi en toute hâte, venant de l'hôpital Léon XIII, ambulance de campagne installée au Séminaire Léon XIII, rue de Tirlemont. De chez moi, j'ai vu sur les collines de Boven-Loo la cavalerie belge qui battait en retraite en combattant. J'ai vu des cavaliers tombant de cheval. Une balle perdue est arrivée jusque chez moi; je ne me suis pas attardé chez moi et suis rentré en ville avec Madame Noyons.

Des balles tirées de la porte de Tirlemont sifflaient au boulevard et dans la rue des Joyeuses-Entrées. C'est ainsi que le domestique de M. Schollaert a été tué à ce moment. Nous sommes arrivés sains et saufs à l'ambulance. Peu de temps après, les Allemands entrèrent en ville en vainqueurs; ils réclamèrent en passant la disparition du drapeau belge qui restait arboré à l'hôpital, mais la direction de l'ambulance ne s'inclina pas devant leurs injonctions et le drapeau est resté à côté de celui de la Croix-Rouge.

Dès leur arrivée, les Allemands firent paraître une série de prescriptions et de défenses, notamment celle de circuler en rue après certaines heures: des membres de l'ambulance obtinrent toutefois des permis spéciaux. J'ai remarqué dès le début que les Allemands semblaient beaucoup redouter les francs-tireurs: un blessé allemand, Johannes Müller, qu'on amena à notre ambulance avant l'entrée des Allemands en ville, et qui était gravement blessé à la poitrine, semblait fou de peur en se voyant entre nos mains; il refusait même de manger: ce n'est qu'après plusieurs jours qu'on est parvenu à le rassurer. On lui avait dit qu'il serait certainement tué, même par les civils, s'il tombait entre les mains des Belges. On avait donc d'avance monté la tête à ce pauvre diable.

Dès le premier jour, des soldats allemands ont pénétré dans la maison de M. Van Gehuchten, professeur à l'Université, rue Léopold; j'ai vu des meubles à la rue devant cette maison; j'ai vu également des soldats en sortir avec des bouteilles de vin. J'ai su de source sûre que dans la même rue, les Allemands avaient volé du linge chez le chanoine Sencie, professeur à l'Université. Le soir du 19 août, j'eus à loger quinze soldats allemands, qui se conduisirent convenablement; j'ai causé à leur sous-officier. Chez lui comme chez les autres, la crainte des francs-tireurs semblait une obsession.

Le lendemain 20 août, une femme vint à l'ambulance demander qu'on reçoive une jeune fille blessée et violée. Le docteur Tits est allé voir et nous a rapporté que cette jeune fille avait réellement été violée par plusieurs soldats allemands, et qu'elle avait été blessée au bas-ventre à coups de bayonnette. Le fait s'était passé à la Chaussée de Tirlemont. Cette jeune fille avait été transportée à la clinique de l'hôpital Saint Pierre, rue de Bruxelles, service des docteurs Dandois et Schockaert.

L'attitude de la population de Louvain fut toujours celle de gens préoccupés de ne pas se mettre mal avec l'occupant, et dans ce but répondant à toutes les réquisitions et obéissant à toutes les mesures d'ordre qui leur étaient prescrites. Dès avant le 19 août, l'autorité communale avait ordonné le dépôt de toutes les armes à l'hôtel-de-ville ; après le 19 août, cet ordre fut réitéré par les autorités allemandes avec avis que quiconque serait trouvé en possession d'armes, serait puni de mort.

Le 23 août fut marqué par l'arrivée de von Manteuffel, commandant de place. Le lundi 24, il y eut grand arrivage de soldats, tellement que le mardi 25 il y avait à Louvain de nombreuses troupes de toutes armes. Dans la matinée de ce jour, j'ai vu entrer en gare le premier train de troupes venant d'Allemagne. Ce jour-là également il y eut des combats dans la direction de Malines ; on entendait le grondement du canon, qui à certain moment semblait même se rapprocher. Tout le monde en ville croyait à l'arrivée prochaine des alliés. Une grande nervosité secouait les civils aussi bien que les Allemands ; les bruits les plus fantaisistes circulaient. Dans la matinée du 25, arriva de Tirlemont le Generalstabartz Tenzler, qui venait se rendre compte de l'installation et de la capacité des ambulances de Louvain. Il se déclara très satisfait de nos installations. Vers 15 heures, alors que j'étais de garde à l'ambulance, il m'envoya un officier pour dire qu'on devait tout préparer pour recevoir une centaine de grands blessés ; il pria également de convoquer le personnel pour 17 heures. Comme nous n'avions que peu d'infirmières, je fis prévenir Madame Noyons de venir à l'ambulance pour l'heure indiquée. Tout était donc prêt pour recevoir les blessés annoncés. A 19 heures 30, Mgr Deploige, directeur de l'ambulance, nous retint à souper.

Nous étions encore à table lorsque brusquement, vers 20 heures, des coups de feu éclatèrent dans la rue, tout près de l'ambulance. Il s'ensuivit immédiatement une véritable fusillade qui dura dix minutes. Nous fîmes immédiatement descendre les dames à la cave. Bientôt après, un chariot entra dans la cour de l'ambulance. Le docteur Tits se rendit dans la cour avec Mgr Deploige et M. le chanoine Thiéry. A ce moment, la garde allemande de l'ambulance, forte de 10 à 12 hommes, sort de son corps de garde, bayonnette au canon, et se précipite vers eux en vociférant ; *Sie haben geschossen !* Protestations de ces messieurs ; ce n'est

qu'en criant plus haut et plus fort que les Allemands, qu'ils parviennent à faire comprendre au sous officier que personne du personnel n'a et ne peut avoir *geschossen*.

Les soldats se mettent alors à circuler dans toutes les dépendances de l'ambulance pour voir d'où on a tiré. Tout à coup, j'entends un cri ; on se précipite et on trouve un des soldats qui se prétend blessé par un franc-tireur. On me l'amène dans la salle d'opérations, je l'examine et constate qu'il n'a qu'une simple contusion au pied. Il avoua alors qu'il était monté sur le mur du jardin, du haut duquel il était tombé. Dans la rue et dans les environs éclataient toujours des coups de feu et des fusillades intermittentes. Nous nous occupons alors de peindre des croix-rouges sur toutes les vitres du côté de la rue. Vers neuf heures et demie, nous aperçûmes les premières lueurs d'incendie dans diverses directions ; un peu plus tard, pareilles lueurs apparurent aussi dans la direction du Vieux-Marché. Vers le matin, des habitants nous apportèrent des blessés civils ramassés en rue ou retirés des maisons en feu. Vers six ou sept heures, on nous amena aussi l'ingénieur André, de la rue des Joyeuses-Entrées, qui avait la partie supérieure de la cuisse enlevée, arrachée, probablement par une grenade à main ; il avait été blessé au moment où il donnait à boire à des soldats allemands ; cette blessure était une déchirure et n'était certes pas due à une balle de fusil. Les autres blessés civils étaient atteints de coups de feu. Aucun blessé allemand ne nous a été amené ; les premiers que nous ayons reçus nous sont arrivés le vendredi 28 dans l'après-midi.

J'étais occupé à soigner M. André, quand on vint m'annoncer l'arrivée de ma servante, gravement blessée de trois balles ; au bras, dans le dos (blessure effleurant les côtes) et à la fesse. Je lui donnai moi-même les premiers soins. J'appris ainsi qu'elle avait été blessée chez moi, au moment où, entendant fracturer la porte d'entrée, elle avait avec l'autre servante essayé de se sauver en passant par dessus le mur du jardin. J'avais pris cependant la précaution d'arborer à ma maison un drapeau de la Croix-Rouge et de mettre sur la porte d'entrée une affichette portant mon nom, mon titre de docteur, et mon adresse à l'ambulance Léon XIII. En quittant la maison de mon voisin Kleyntjens, où elles s'étaient réfugiées et d'où les soldats allemands expulsaient tous les occupants, mon autre servante qui accompagnait la blessée a vu qu'on avait également mis le feu à ma

maison. Passant devant la maison de l'architecte Lenertz, elle a vu le cadavre de ce dernier gisant là. Des soldats allemands menaçaient de mort tous ceux qui passaient fuyant ou chassés de chez eux.

Comme il y avait un sérieux danger, du fait des fusillades qui éclataient en ville à tout moment, à aller voir ce qui se passait chez moi, j'allai à la garde de l'ambulance pour demander qu'un soldat m'accompagnât jusque chez von Manteuffel à l'Hôtel-de-ville. Cela me fut accordé et, par la rue de Tirlemont, dont plusieurs maisons étaient en feu, j'arrivai chez von Manteuffel, auprès de qui je protestai en faisant valoir ma qualité de neutre. Je lui demandai une escorte pour me rendre chez moi. On m'accorda deux hommes avec lesquels je revins par la rue de Tirlemont. Là, au moment où nous croisions des troupes, j'ai vu, attachés à la queue d'un cheval par les liens serrés à leurs poignets, un homme d'une quarantaine d'années et un jeune garçon d'environ quatorze ans. En parlant de ces prisonniers, les soldats disaient entre eux : *Die werden erschossen!* (On va les fusiller). Dans la rue de Tirlemont, j'ai vu des soldats enfonçant des portes. A notre passage, à chaque coin de rue, éclataient des coups de feu, dont mes hommes d'escorte ne paraissaient pas du tout émus.

Le boulevard, près de la porte de Tirlemont, était un vrai champ de bataille : on y voyait des voitures brisées, des fusils, des manteaux ; toutes sortes d'objets d'équipement jonchaient le sol. Arrivant près de chez moi, je vis aussitôt de la fumée sortant de la maison. Des soldats étaient occupés à apporter de la paille chez mon voisin Kle ntjens. En nous voyant, ils se précipitèrent vers moi en hurlant : *Da haben Sie den Franktireur der geschossen hat!* (Voilà le franc-tireur qui a tiré !) Je me mis aussitôt à vociférer aussi fort qu'eux, en allemand, en leur intimant l'ordre d'éteindre le feu qu'ils avaient allumé dans ma maison. De grandes clameurs font toujours impression sur les Allemands. Ceux-ci se calmèrent aussitôt, se dirent prêts à éteindre le feu et se mirent en effet en devoir d'éteindre le brasier qui flambait au milieu du salon et où brûlaient des meubles brisés jetés en tas avec des livres déchirés et des albums. Je vis alors que le plancher était déjà carbonisé sur une surface de trois mètres carrés. Dans le salon un grand vase en porcelaine japonais était brisé. Ils avaient ouvert tous les becs de gaz dans toute la maison. Dans la salle à manger, ils avaient crevé tous les

tableaux et gravures à coups de bayonnettes et de crosses de fusils, cassé les porcelaines et les statuettes, enfoncé les panneaux du buffet, du dressoir et exterminé le service de table contenu dans ces meubles. Cependant les incendiaires se multipliaient pour éteindre le commencement d'incendie ; je travaillais avec eux et ils me donnaient des conseils sur les moyens les plus pratiques de procéder. A certain moment, j'ai voulu ouvrir une fenêtre du côté du chemin de fer ; les soldats m'ont prévenu qu'il y avait du danger à se montrer à la fenêtre de côté, attendu que les soldats se trouvant au chemin de fer ou dans les parages pourraient tirer sur un civil qu'ils verraient apparaître à une fenêtre. J'ai vu devant la maison de l'architecte Lenertz, le cadavre de ce dernier dont la boîte crânienne avait explosé du côté gauche. J'ai vu quelques cadavres de civils de l'autre côté du boulevard et à la porte de Tirlemont, ainsi que des cadavres de chevaux, et quelques cadavres de soldats allemands.

Passant le vendredi par la rue de Tirlemont, je rencontrai un convoi de chariots. Un de ceux-ci s'arrêta devant la maison du professeur Schockaert et un soldat se mit à crier qu'on avait tiré de là et qu'il fallait y mettre le feu. J'intervins énergiquement disant que personne n'avait tiré de cette maison. Le convoi continua sa route.

Le jeudi 27, vers 9 heures 30, on vint m'annoncer à l'ambulance que tout le monde devait quitter la ville, et qu'on était déjà en train d'évacuer l'hôpital Saint Pierre, rue de Bruxelles. Passant au coin de la rue Vésale, j'entendis une proclamation faite par des soldats allemands comme quoi tout le monde devait avoir quitté la ville avant midi, attendu qu'on allait bombarder la ville. A l'ambulance, en plus des civils blessés, il y avait des soldats belges blessés, en tout cent cinquante. On ne pouvait songer à les évacuer. Je me rendis donc à l'Hôtel-de-ville avec le docteur Paul Debaisieux, à l'effet de nous expliquer avec von Manteuffel. Nous arrivâmes à l'Hôtel-de-ville au moment où l'abbé de Strycker venait demander de protéger le Collège Américain. Je fus reçu par von Manteuffel à qui je déclarai qu'on ne pouvait évacuer l'ambulance Léon XIII où se trouvaient cent cinquante blessés non transportables, et que, d'après la convention de Genève, notre ambulance, sise dans une ville ouverte, était à double titre sous la protection de l'occupant. von Manteuffel me conduisit alors auprès de l'officier qui devait

commander le bombardement. Cet officier me déclara : « Nous allons bombarder et détruire la rue de Malines, la rue de Bruxelles et la rue de Namur, Il ajouta : *Den Bahnhof müssen wir jedenfalls halten! Wir müssen den Weg nach Herent frei haben!* (Nous devons en tous cas garder la gare. Nous devons avoir le chemin libre vers Hérent). Lui montrant la carte de Louvain qui se trouvait devant lui, je lui demandai pourquoi un bombardement était nécessaire pour cela et je lui dis que dans les rues qu'il indiquait comme devant être détruites, et notamment la rue de Bruxelles et la rue de Namur, il y avait des établissements hospitaliers, des asiles de vieillards et des instituts scientifiques ; je suis allé alors avec lui dans différentes grandes rues pour lui indiquer ces établissements, hospices, asiles et hôpitaux. En fin de compte, j'obtins pour notre ambulance la permission de rester à condition de ne garder que les blessés, le personnel médical et administratif, mais pas de réfugiés.

On nous adjoignit pour rentrer un officier avec dix hommes. En arrivant à l'ambulance, j'indiquai à l'officier à l'aide d'un crayon rouge sur une carte de Louvain, les établissements qui étaient sous la protection de la Croix-Rouge. L'officier mit alors à la porte tous les réfugiés qui se trouvaient encore à l'ambulance, et il emmena comme prisonniers de guerre tous les blessés militaires belges transportables. Après son départ, nous transportâmes à la cave tous les blessés en attendant le bombardement. Ce bombardement annoncé n'a été qu'une vaste fumisterie ; on n'a entendu que quelques explosions et le lendemain on n'a vu nulle part en ville trace de bombardement. Ce jour-là, vendredi 28, j'ai vu des soldats allemands pillant des maisons et notamment la maison Janssens, voisine de la maison Lenertz. Je suis allé déposer plainte à la gare, où j'ai rencontré l'officier Telemann. Celui-ci vint avec moi pour constater le fait, et surprit en flagrant délit de pillage trois soldats, lesquels étaient venus en auto de Tirlemont pour piller ; leur auto les attendait tout près de là.

Le lendemain samedi, j'eus l'occasion de rentrer de l'ambulance chez moi en compagnie d'un officier et d'un adjudant. Arrivé rue des Bogards, je vis un groupe de cinq ou six soldats qui semblaient ivres et qui étaient occupés à mettre le feu à une maison. Ces soldats gesticulaient avec leurs fusils. L'officier leur cria alors *Gewehr nieder!* (fusil bas). Arrivés chez moi, je fis voir à cet officier dans quel état les soldats allemands avaient

mis ma maison. C'est alors que l'adjudant me dit que cet officier était le Hauptmann von Gielshausen, de Wesel.

J'avais déposé plainte à la légation de Hollande au sujet des déprédations commises chez moi. Le 4 septembre, je fus appelé à la kommandatur de Bruxelles où je fus entendu au sujet de ma plainte par l'officier instructeur Willekens.

Le 7 ou le 8 novembre 1914, j'ai été entendu comme témoin à Louvain, par l'enquêteur allemand Stempel, devant qui je fis ma déposition sous la foi du serment, sur tous les faits dont je parle ici. Stempel me déclara : « Vous êtes un témoin extrêmement grave ». Il fit acter ma déposition. Je l'entendis dictant : « Les soldats allemands se sont bien conduits à Louvain chez le professeur Noyens comme ailleurs ». Je protestai aussitôt contre ces mots, attendu que j'avais relaté non seulement ce qui s'était passé chez moi, et mes rapports personnels avec les soldats, mais encore les actes de pillage que j'avais vu commettre chez le professeur Van Gehuchten. J'eus alors à ce sujet une discussion avec Stempel. Ce dernier se montra d'une mauvaise foi scandaleuse. Le chanoine Thiéry, qui avait été interrogé avant moi, m'avait d'ailleurs parlé des procédés de ce Stempel. Il me fixa un rendez-vous pour le 15. Après m'avoir fait attendre ce jour là de 15 à 19 heures, Stempel me reçut. Je fus appelé encore une fois en janvier 1915 chez l'instructeur Dr Bemme, au sujet des destructions commises chez moi. Après m'avoir entendu, le Dr Bemme me déclara : *Wir sind verrückt gewesen in Löwen...* (Nous avons été fous à Louvain).

J'ai connu Berghausen. Il est venu souvent à l'ambulance. J'ose dire qu'il a négligé tous ses devoirs médicaux ; quoique Stab-artz, il n'opérait jamais. C'est lui qui a volé l'auto de l'ambulance, don de M. David-Fischbach, auto qu'une lettre du commandant de la place déclarait non réquisitionnable. Berghausen est venu certain jour nous demander de la lui prêter pour une heure et demie, déclarant qu'il s'agissait de transporter des blessés et donnant sa parole d'honneur de la rendre aussitôt. Après avoir délibéré, la direction de l'ambulance, vu le motif invoqué par lui — transport de blessés — a consenti à lui prêter notre voiture que nous n'avons plus jamais revue. Interpellé à ce sujet quelques jours après, Berghausen a dit que son chef avait réquisitionné l'auto. Plainte a été déposée à la kommandatur ; à la suite de quoi on a voulu nous donner une vieille auto déclassée en remplacement de notre superbe voiture neuve.

J'oubliais de dire, que le dimanche 30 août, le feu a été remis une seconde fois à ma maison, heureusement sans suites. J'allai directement me plaindre à von Manteuffel, qui vint se rendre compte sur place, plaça lui-même sur la porte une pancarte avec les mots : *Jedermann der in diesem Hause angetroffen wird, wird erschossen !* (Tout homme qui est surpris dans cette maison est fusillé).

Au sujet des incendies, je sais que les soldats allemands disposaient de quantités de pastilles incendiaires de nitro-cellulose. Des officiers allemands m'ont dit que l'incendie était un moyen ou une nécessité de la guerre.

Monsieur Féron, qui au moment du sac de Louvain habitait à la place du Peuple, et qui est décédé depuis, m'a raconté que, étant réfugié dans son jardin, avec sa servante, ils ont vu qu'avant de mettre le feu à sa maison les soldats allemands aspergeaient l'intérieur de la maison.

Lecture faite, le témoin déclare sincère et véritable la déclaration ci-dessus et signe avec nous.

(s) Dr. A. NOYONS

DÉPOSITION ASSERMENTÉE DE RUTGERS, MARINUS, NÉ A BOIS-LE-DUC (HOLLANDE), LE 15 OCTOBRE 1881, DIRECTEUR DE LA COMPAGNIE HOLLANDAISE DES EAUX DE LOUVAIN, DOMICILIÉ EN CETTE VILLE, 22, MARCHÉ-AUX-GRAINS, DE NATIONALITÉ HOLLANDAISE.

En 1914, j'habitais au n° 106 de la rue de la Station. Les Allemands occupaient la ville depuis plusieurs jours, lorsque, le lundi 24 août, vers 9 heures du soir, deux autos s'arrêtèrent devant ma porte, et il me fut enjoint d'accompagner immédiatement à la gare les quatre officiers qui occupaient ces voitures ; je dus prendre place dans la première voiture ; dans la seconde se trouvait M. Colins, bourgmestre de Louvain, sous la surveillance de deux des officiers. Arrivés à la place de la gare, nous nous arrêtâmes devant l'hôtel de l'Industrie, où un capitaine et un lieutenant d'une compagnie de chemin de fer m'exposèrent, très correctement d'ailleurs, qu'il s'agissait de fournir de l'eau à la station de Louvain ; cette gare possédait une installation propre, que les Allemands ne parvenaient pas à faire fonctionner ; c'est

pourquoi l'autorité militaire ordonnait le raccord immédiat avec le réseau de la ville. Nous échangeons nos idées au sujet de l'exécution de cet ordre, lorsque notre conférence fut soudainement interrompue par une voix retentissante, celle d'un colonel allemand. Les officiers qui se trouvaient assis près d'une table se lèvent aussitôt d'un bond, se mettent en position et fournissent les explications demandées sur ce qu'ils discutaient là avec ces bourgeois (le bourgmestre et moi). Mais aussitôt que le colonel eut appris qu'il avait là devant lui le bourgmestre de la ville, il se mit à vociférer d'une voix terrible qu'il exigeait de la ville la livraison immédiate, pour les deux cents hommes sous ses ordres, de pain, viande, matelas, plus de la paille et du foin pour les chevaux. Tandis que je faisais office d'interprète entre le colonel et le bourgmestre, le capitaine et le lieutenant trouvèrent moyen de s'éclipser, nous laissant seuls en présence de la pire brute que j'aie rencontrée de ma vie. Pendant que le bourgmestre était retenu comme otage sous la garde de quatre sentinelles, avec avis qu'il serait fusillé si toute la réquisition n'avait pas été livrée endéans l'heure, j'eus encore à servir d'intermédiaire pour assurer la prestation dans le temps prescrit. Pour gagner du temps, je crus pouvoir demander au colonel, de la manière la plus polie, de me faire conduire au bureau de la police communale par une des nombreuses autos qui stationnaient là. A quoi il me fut répondu, du ton le plus grossier, que je pouvais, si je voulais... m'asseoir... dans une auto belge, mais pas dans une auto allemande. J'eus donc à courir d'un bout à l'autre de la rue de la Station, qui est longue d'un kilomètre, et j'arrivai hors d'haleine au bureau de police. Après explications, huit agents m'accompagnèrent aussitôt jusque dans le quartier de la place de la gare, et là nous allâmes de porte en porte, pour inviter les habitants à porter au plus tôt à la place de la gare des matelas, du pain et de la viande, les prévenant que la vie du bourgmestre dépendait de la prompte exécution de la réquisition. Pour la paille et le foin, je m'adressai au directeur des travaux de la ville, qui habitait dans ces parages. Entretemps, l'échevin Schmit venait d'arriver à la gare, et, comme il parlait très couramment l'allemand, il commença par exposer à l'adjudant du colonel que la ville était sous les ordres d'un commandant de place, et que dès lors toutes les réquisitions devaient se faire par l'intermédiaire de ce dernier, et que le colonel n'avait pas le droit de réquisitionner

directement chez les habitants. Mais quand il eut prononcé ces derniers mots, tous les échos de la place retentirent des éclats de fureur. *Sie meinen : Ein Preussischer Offizier hat hier in Belgien kein Recht!* (Vous dites qu'un officier prussien n'a pas de droit ici en Belgique). Là-dessus, une cinquantaine de soldats, bayonnette au canon, nous chassent tous de la place, où le bourgmestre reste seul au milieu des Allemands. Peu après arrivait, de l'abattoir, une charrette avec de la viande, et je suivis la charrette sur la place, pour faire à l'adjudant livraison de la réquisition. Au même moment s'amena un lieutenant délégué par le commandant de place, et il fut aussitôt pris à partie par le colonel, lequel, pendant au moins dix minutes, lui cracha à la figure les injures les plus variées et les imprécations les plus énergiques, et ce avec une abondance de mots et un choix d'expressions à rendre jaloux le plus mal embouché des portefaix. C'est en se tenant dans la position réglementaire et la main droite au képi, que le jeune lieutenant encaissa héroïquement sans un mot de protestation, tout ce qu'il plut au colonel de lui servir. C'était beau. Quand le colonel se fut ainsi soulagé, il consentit à remettre en liberté le bourgmestre, et emporta son butin.

Le lendemain matin, je fus avisé de ce que les Allemands étaient parvenus à faire fonctionner l'installation d'eau de la gare, et que dès lors il était inutile de faire le raccord au réseau urbain.

C'est ce même jour, 25 août, à 8 heures du soir, que commença dans les rues de Louvain la terrible fusillade, qui fit de part et d'autre l'objet de discussions si passionnées. J'ai la conviction que cette fusillade n'est pas le fait des gens de Louvain, et qu'aucun civil de Louvain ne peut être accusé à ce propos. Je passai cette nuit dans la cave avec ma femme et mes enfants ; plusieurs voisins vinrent se réfugier chez nous, entre autres un vieux domestique de M. David. Ce dernier, un vieillard de 80 ans, fut fusillé cette nuit-là, et avec lui son fils âgé de 46 ans. Leur maison, voisine de la mienne, fut incendiée ; à quatre heures du matin, la fumée et le feu nous obligèrent à fuir, et nous nous sauvâmes par le jardin, dans une remise où une trentaine de personnes se trouvaient déjà rassemblées. A neuf heures du matin, une patrouille allemande vint arrêter tout le monde, et nous emmena à la place de la gare, où ma nationalité hollandaise me valut pour moi et ma famille, la faveur de pouvoir partir pour la Hollande, via Aix-la-Chapelle, dans un train de marchandises rempli

de grands blessés. Avant le départ, il me fut déclaré que ma présence en tant que directeur du service des eaux n'était pas nécessaire dans cette ville en feu, parce que tout devait être rasé (*gerasierd.*)

Je rentrai à Louvain le 8 septembre. De ma maison et de tout son contenu, y compris l'administration et les archives, il ne restait plus que des ruines. Le service de la distribution d'eau était entièrement à reconstituer. Mon personnel avait été l'objet des pires violences de la part des Allemands ; l'un de mes hommes, mon magasinier, de nationalité hollandaise, avait même été arrêté comme franc-tireur, le matin du 26 août, déporté en Allemagne, et détenu dans un camp de prisonniers où il resta six semaines. Outre la recherche et la suppression des fuites d'eau parmi les ruines des maisons incendiées, nous eûmes à récupérer autant que possible les compteurs, dont une partie seulement fut retrouvée en état de servir. Ma compagnie, ayant introduit à Berlin une demande en dommages-intérêts, fut, très longtemps après, informée par l'autorité compétente qu'elle avait à poursuivre cette demande de réparation à charge de la ville de Louvain, laquelle était responsable du fait que des civils avaient tiré sur les troupes allemandes. Les démarches entreprises à « l'Intendantur » de Bruxelles eurent le même résultat. A certain jour, j'eus connaissance de la publication et de la vente en Belgique d'une brochure *Sturmnacht in Löwen* éditée par la Max Fischer's *Verlagsbuchhandlung Dresden A. 16*, sous la signature d'un nommé Robert Heyman. A la page 25 de cette brochure, je lus avec indignation le passage où l'auteur prétend qu'un certain *Herr Rutgers, Direktor der Wasserleitung in Löwen* lui aurait raconté ses impressions sur la nuit terrible de Louvain, et où il m'attribue ce monstrueux mensonge : *fechtende und feuernde Soldaten sturmlaufen gegen Häuser, die bis auf's letzte Fenster mit Franktireurs besetzt waren...* (des soldats en combattant et en tirant donnent l'assaut à des maisons dont jusqu'à la dernière fenêtre était occupée par des francs-tireurs). — Il était évident pour moi que ce Robert Heyman, qui m'était tout à fait inconnu, ne connaissait mon nom et ma qualité que par l'interview que j'avais donné au sujet du sac de Louvain au *Telegraaf* d'Amsterdam, interview qui avait été publiée par ce journal, et qui ne correspondait en rien au récit fantaisiste et mensonger de Heyman. — Mais il m'était non moins évident que, jusqu'à preuve du

contraire, les gens de Louvain pouvaient croire que je les avais mensongèrement accusés auprès de ce Heyman, et dès lors je me voyais exposé à leur fureur et à leur mépris aussi compréhensible que légitime. Il me fallait donc à tout prix, tant dans l'intérêt de la vérité que dans mon intérêt personnel, arriver à opposer à la brochure allemande un démenti public et catégorique. Par l'entremise de notre consulat à Louvain, j'obtins l'appui de la légation hollandaise à Bruxelles pour une protestation auprès de l'autorité allemande à Louvain. Une quinzaine de jours plus tard, je fus autorisé à faire paraître dans *Les Petites Affiches*, un journal hebdomadaire paraissant à Louvain, les lignes ci-après : « Avis important : Il m'est confié, de source bienveillante, une brochure intitulée *Sturmnacht in Löwen* dans laquelle mon nom est cité, et où on m'impute un témoignage tout à fait contraire à la vérité. Je tiens à déclarer publiquement que l'auteur Robert Heyman m'est tout à fait inconnu, et que ce qu'il écrit s'écarte totalement du récit de mes aventures paru dans le journal *De Telegraaf*, récit dans lequel il n'est pas dit un seul mot de francs-tireurs que j'aurais vus dans les maisons (s.) M. Rutgers, Directeur du Service des Eaux de Louvain. » — Entretemps, j'eus l'occasion de me procurer, par la voie diplomatique, les pièces et attestations les plus convaincantes, et je les communiquai aussitôt à l'administration communale de Louvain, qui m'adressa le 2 août 1915, une lettre officielle mettant absolument hors cause ma sincérité et ma bonne foi. Cela n'empêche que la brochure de M. Heyman continua à être mise en vente à la gare de Louvain. Cela rentrait bien dans le cadre du mensonge systématique répandu et entretenu par les Allemands au sujet de Louvain. Nous en eûmes d'ailleurs un autre exemple dans l'avis qui resta longtemps affiché en grandes lettres dans la gare de Louvain et par lequel les militaires allemands étaient prévenus qu'il y avait danger à parcourir les rues de Louvain sans être armé, à cause de l'hostilité de la population.

Après lecture le témoin confirme la déclaration ci-dessus et signe.

(s) M. RUTGERS.